

Heinrich von Gunterrodt

DES VÉRITABLES
PRINCIPES
DE L'ART DU COMBAT



Traduction d'un traité d'escrime de la Renaissance

Par François Siedel

TOME II

Heinrich von Gunterrodt :
DE VERIS PRINCIPIIS
Artis Dimicatoriae,
Tractatus Breuis

Tome II : La version imprimée du Mscr.Dresd.C.15
Transcrite, traduite en français et annotée
Par François Siedel



Cet ouvrage est la suite d'un premier volume consacré au manuscrit de Heinrich von Gunterrodt, le Mscr.Dresd.C.15. Le lecteur pourra y trouver l'essentiel des éléments historiques et biographiques qui concernent le *De ueris principiis artis dimicatoriae* et son auteur.



Ce contenu est sous licence CC-BY-SA (liberté de partage, de réutilisation et d'adaptation).

Me contacter : francois.siedel@gmail.com

Toute remarque, toute correction sera la bienvenue, puisque je tiendrai à jour la version numérique de cette traduction.

PRÉFACE

I. Johann Major (1533-1600), docteur en théologie et poète¹.

Johann Major était un théologien protestant et un poète humaniste. Il s'est fait connaître à l'époque de la Réforme en tant que satiriste du parti philippiste de Wittenberg. Né à Joachimsthal en Bohême en 1533, il se rend à Wittenberg en 1549 et se lie d'amitié avec le célèbre réformateur Philipp Melanchthon. En 1556, il enseigne à Würzburg et obtient son doctorat en théologie à Mayence en 1557. L'année suivante, son talent poétique est reconnu publiquement lorsque l'empereur Ferdinand I^{er} le couronne « poète ».



Portrait de Johann Major (par Lucas Cranach?), imprimé à Wittenberg par Bruno Martin.

¹ Tschackert (Paul). « Major, Johann », dans *Allgemeine Deutsche Biographie, zwanzigster Band*. Duncker und Humblot : Leipzig, 1884.

En 1560, nous le retrouvons à Wittenberg, où il fréquentait la faculté de philosophie et écrivait des poèmes académiques.

Les querelles crypto-calvinistes l'ont conduit à prendre le parti des philippistes. Se faisant leur représentant zélé, il a farouchement combattu les luthériens, particulièrement dans ses poèmes satiriques. En 1579, cependant, il aurait été emprisonné pour usage de fausse monnaie, de faux sceaux, parjure, etc. et retenu captif à Rochlitz jusqu'en 1581 ; c'est peut-être durant cette captivité qu'il a rédigé le poème liminaire du *De ueris principiis*. En 1586, il fut expulsé de l'Université de Wittenberg en raison de son opposition aux thèses de la *Formula Concordiae*.

Suite au décès du prince-électeur de Saxe Auguste en 1586, il fut autorisé à revenir, mais fut de nouveau emprisonné en 1591, étant crypto-calviniste. De nouveau libéré en 1593, il passa le reste de sa vie en tant que simple citoyen, et devint l'ami proche du surintendant et humaniste Amling von Zerbst. Il mourut dans la foi calviniste en 1600.

II. Johann von Mecklenburg (1558-1592), duc de Mecklenburg et destinataire de l'imprimé².

Johann était le deuxième fils du duc Johann Albrecht Ier de Mecklembourg (1525-1576). Cependant, son frère aîné, Albrecht, était déjà décédé en 1561 à l'âge de cinq ans, faisant de Johann l'héritier du duché. Après la mort de son père en 1576, Johann a pris la tête du gouvernement dans la partie Schwerin du duché de Mecklembourg sous la tutelle de son oncle Ulrich von Mecklenburg-Güstrow (1527-1603). Ce dernier a notamment ratifié au nom de Johann la *Formule de Concorde* en 1577 et le *Livre de Concorde* en 1580. Après que Johann a été déclaré majeur le 12 septembre 1585, il a pu régner seul.

Il rencontre cependant de lourdes difficultés dans l'administration du duché, notamment en la personne de son oncle Christoph zu Mecklenburg, l'administrateur du diocèse de Ratzeburg, qui demandait sans cesse plus de terres. Suite à une violente dispute avec ce dernier, il se poignarda le 21 mars 1592 sept fois, et mourra de ses blessures le lendemain. Après la mort de Johann, son fils Adolf Friedrich (1588-1658) devint son successeur dans la partie Schwerin du pays.

² Wigger (Friedrich). « Stammtafeln des Großherzoglichen Hauses von Meklenburg », dans *Verein für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde: Jahrbücher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde*. Bande 50, 1885. p. 292.



Portrait de Johann VII von Mecklenburg.

III. Henricus Bolschenius, ou Heinrich Bolschen (? - 1611), poète et juriste³.

Nous n'avons malheureusement que peu d'informations sur cet homme. Frère de Caspar Bolschen, il est né à Fallersleben. Il a été *conrector* à l'école claustrale de Walkenried de 1575 à 1578⁴. D'après Karl Volckmar, il part la même année pour étudier à Wittenberg. Toutefois, le matricule de l'Université de Wittenberg indique que Bolschenius est déjà venu à

³ Flood (John L.). *Poets Laureate in the Holy Roman Empire: A Bio-bibliographical Handbook. Volume 5: Supplement*. Walter de Gruyter : 2019. p.51.

⁴ Volckmar (Karl). *Geschichte der Klosterschule zu Walkenried*. Verlag von Adolph Büchting : Nordhausen, 1857. p.28.

Wittenberg : on y trouve son nom inscrit, à la date du 4 mai 1572⁵. C'est vraisemblablement là qu'il a rencontré Heinrich von Gunterrodt. Il a fait publier à Wittenberg en 1578 un poème funèbre intitulé *Lacrymae super immaturo Margaris clariss[imi] uiri D[omini] M[agistri] Alberti Leimeieri Professoris Academiae Vitebergensis filiulae obitu*. Il l'a écrit à l'occasion du décès de la fille du professeur Albertus Leimeierus.

Il a également étudié à Bâle, où il obtient un doctorat en droit, et devient *Poeta laureatus* (poète lauréat) en 1586, distinction remise pour ses qualités d'écrivain. Il a fait publier dans cette ville en 1586 un opuscule, les *Conclusiones ex tt. ff. et C. Si certum petatur, desumptae*, où il traite des titres *Si certum petatur* issus du *Codex Iustiniani* et de la *Digesta*. On retrouve encore sa trace en 1589 dans un manuscrit d'une œuvre de Johann Magnus, la *Chronique du Niederlausitz* : il y a écrit un poème à côté des armes de l'électeur de Brandebourg, indiquant qu'il est docteur dans l'un et l'autre droit ainsi que *Poeta laureatus*⁶.

IV. La version abrégée du Mscr.Dresd.C.15.

Ainsi que nous l'avions évoqué dans le premier volume de cette traduction, Heinrich von Gunterrodt a fait paraître quelques mois après la rédaction de son manuscrit une version abrégée de son traité sur l'art du combat. Il s'agit d'un opuscule in-4° de quarante-cinq pages imprimé par Matthaeus Welack⁷ à Wittenberg en 1579. L'épître dédicatoire porte la date du 24 décembre.

À la différence du manuscrit, l'imprimé est dédié non au prince-électeur de Saxe Christian I^{er}, mais à Johann VII von Mecklenburg-Schwerin. J'ignore ce qui a pu motiver ce changement : rien dans le texte ne laisse apparaître un quelconque motif. Il n'y a pas même d'allusion au manuscrit.

La version imprimée du *De ueris principiis artis dimicatoriae* est une version abrégée du manuscrit : hormis les armes de l'auteur, le traité imprimé ne comporte aucune illustration. De plus, si la structure du traité est quasiment la même, l'œuvre originale aura toutefois été amputée de nombreux paragraphes, développements et précisions, faisant l'impasse sur des

⁵ (1565-1587). *Dritte Matrikel der wittenberger Universität* (Yo (3), 2°). Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt, Allemagne. URN : urn:nbn:de:gbv:3:3-55871. f.102r.

⁶ *Wochenblatt der Johanniter-Ordens-Balley Brandenburg. Zweiter Jahrgang, Nr. 1 bis 52*. Druck und Verlag von G. Hickethier : Berlin, 1861. p.145.

⁷ Matthäus Welack (?-1593), imprimeur de Wittenberg qui a exercé ce métier en son propre nom à partir de 1576, année où il reprend l'imprimerie Johann Schwertels.

auteurs comme Homère, Virgile ou Végèce, que notre juriste cite et commente pourtant abondamment dans le manuscrit. Outre ces retraits, les seules différences observables entre le manuscrit et l'imprimé sont des modifications orthographiques et de placement des mots en tête de phrase, ainsi que l'ajout de vers de Johann Major et de Heinrich Bolschen, tous deux poètes fréquentant l'université de Wittenberg.

Il est envisageable que, par manque de moyens financiers (rappelons qu'il a 22 ans au moment où il publie le traité), il ait été contraint de réduire l'ampleur de son travail et de renoncer à faire graver les illustrations du manuscrit ; il ne le possédait d'ailleurs plus selon toute vraisemblance, l'épître dédicatoire du manuscrit étant datée du 29 septembre. Il est clair que Heinrich cherchait un protecteur pour pouvoir rédiger une œuvre encore plus complète que son manuscrit. Peut-être n'a-t-il pas trouvé ce protecteur en la personne du prince-électeur de Saxe Christian Ier, destinataire du manuscrit, raison pour laquelle il se serait adressé à Johann VII von Mecklenburg : « mais pourtant, si votre Altesse embrasse par la pensée obligeamment ces rudiments, pour ainsi dire les premières bases de l'art de la lutte jetées par ma personne, il peut arriver que je compose une œuvre parfaite et plus solide », écrit Heinrich dans l'épître dédicatoire de l'imprimé. En l'absence d'un tel traité, il est fort probable que Heinrich von Gunterrodt n'ait pas obtenu ce qu'il désirait.

Après la parution du *De ueris principiis artis dimicatoriae*, on perd toute trace de notre jeune escrimeur.

Concernant la réception du *De ueris principiis artis dimicatoriae*, il semble avoir connu un humble succès, bien que posthume d'après les sources que j'ai consultées : on le retrouve pour commencer dans quelques catalogues. Pour ne donner que ces exemples : il est cité dans une « bibliothèque militaire⁸ » ; dans les *miscellanea* de la bibliothèque du doyen de l'église de Reims Nicolas Bachelier⁹ ; dans celle de Ludwig Otto von Plotho¹⁰ (1663-1731), où il est classé parmi les livres mathématiques ; dans la collection de Christian comte de Daneskjold-Samsoe¹¹ (1702-1728) et celle du recteur de la Johanisschule de Lüneburg Christian Friedrich Schmid¹² (1683-1746), classé avec les livres in-4° ; Martin Lipenius

⁸ Anonyme. *Le soldat, ou le métier de la guerre considéré comme le métier d'honneur avec un essai de bibliothèque militaire*. Jean Frédéric Fleischer : Francfort sur le Main, 1743. p.156.

⁹ *Catalogus librorum bibliothecae Domini Nicolai Bachelier*. Antoine-Urbain Coustelier : Paris, 1725. p.457.

¹⁰ *Bibliotheca quam uir olim illustrissimus Dominus Ludouicus Otto de Plotho collegit*. Christoph Gottlieb Nicolai : Berlin, 1732. p.889.

¹¹ *Bibliotheca Danescholdiana*. Typographus suae regiae Maiestatis : Copenhague, 1732. p.132.

¹² *Bibliotheca Christiani Friderici Schmidii*. Literis Sternianis : Lüneburg, 1748. p.288.

(1630-1692), recteur à Stettin et à Lübeck, le cite¹³ ; il figure parmi les livres philosophiques de la bibliothèque publique de Francfort sur le Main dont l'avocat ordinaire et bibliothécaire Johann Jakob Lucius (1692-1762) dresse une liste¹⁴.

Il est également indiqué comme source dans plusieurs ouvrages. Ainsi, le théologien Johann Himmel (1581-1642) cite von Gunterrodt¹⁵ en reprenant son analyse pour montrer que des hommes de guerre, même nobles, se retiraient dans des monastères, y dissertant sur les arts de la guerre et du combat. Le continuateur anonyme de Daniel Georg Morhofen (1639-1691) dans le *Polyhistoris Mathematicus* (tome II, livre IV)¹⁶ le mentionne à son tour, écrivant ceci : « il y avait autrefois des hommes qui voulurent transmettre l'art du combat tout entier à partir d'un cercle et de ses dimensions. Heinrich von Gunterrodt en transmet l'histoire dans le *Tractatus de ueris principiis artis dimicatoriae*. Après lui, Gérard Thibault d'Anvers exposa les fondements de cet art, démontré à partir d'un cercle, dans un livre très élaboré, publié en français ». Ce commentaire pourrait laisser entendre que les grands traités d'escrime euclidienne tels ceux de Camillo Agrippa¹⁷ ou Jérónimo de Carranza¹⁸ ne semblent pas avoir connu une diffusion similaire à celle du traité de von Gunterrodt (bien qu'il ne développe pas autant cette escrime euclidienne que les auteurs cités) dans l'espace germanique. De la même façon, Heinrich von Gunterrodt a été tenu pour le créateur de l'escrime au Cercle, ainsi que l'indique un commentaire¹⁹ du philosophe, historien et théologien Jakob Friedrich Reimmann (1668-1743). Ce dernier affirme en effet que Heinrich « a posé les premières bases de l'escrime au Cercle ainsi nommée » (*zu dem sogennanten Circel-Fechten*), et qu'il « a indiqué à Gérard Thibault d'Anvers la voie à suivre ».

Il est vrai qu'on ne trouve au XVI^e siècle aucun autre traité allemand qui entend théoriser géométriquement l'espace de combat, si ce n'est la *Gründtliche Beschreibung der Kunst des*

¹³ Lipenius (Martin). *Bibliotheca realis philosophica omnium materiarum, rerum et titulorum ; tomus secundus*. Aegidius Vogelius : Francfort sur le Main, 1682. p.936.

¹⁴ Lucius (Johann Jakob). *Catalogus bibliothecae publicae Moeno-Francofurtensis*. Johannes Maximilian a Sande : Francfort sur le Main, 1728. p.113.

¹⁵ Himmel (Johann). *Tractatus de canonicatu, iure canonico, et theologia scholastica*. Weidner : Jena, 1632. p.476.

¹⁶ Morhofen (Daniel Georg), Möller (Johann). *Danielis Georgi Morhofi Polyhistoris continuatio*. Petrus Böckmann : Lubeck, 1708. p.510.

¹⁷ Camillo Agrippa (ca.1535-1598), ingénieur et mathématicien italien connu pour avoir publié en 1553 un très beau traité d'escrime, le *Trattato di scientia d'arme, con un dialogo di filosofia*.

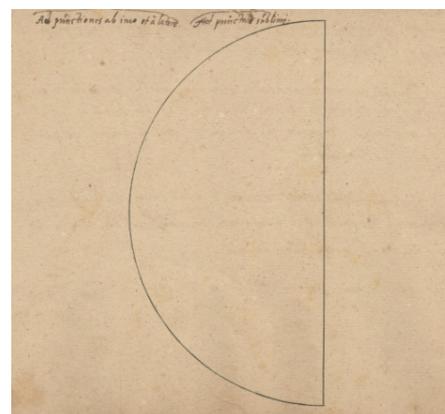
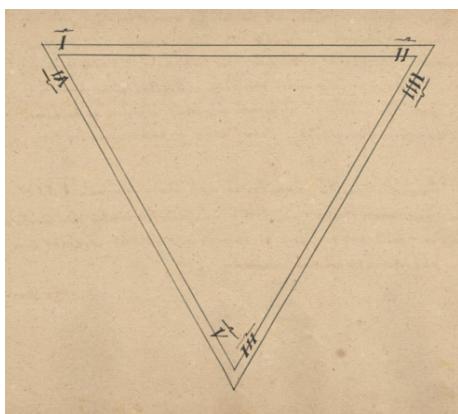
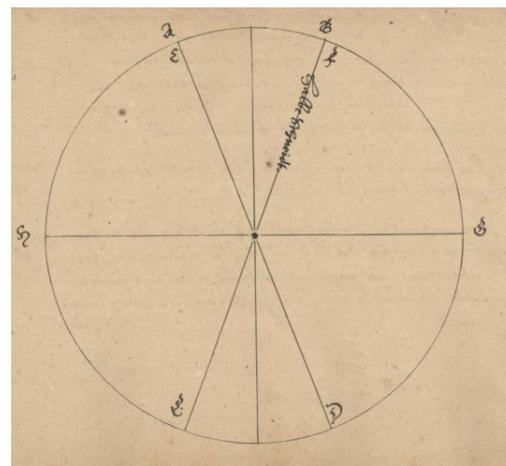
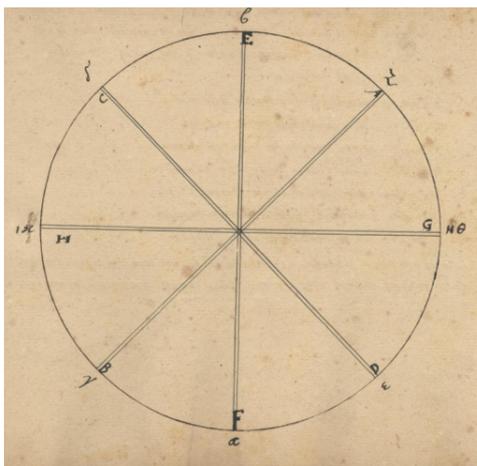
¹⁸ Jérónimo de Carranza (ca.1538-1608), escrimeur espagnol reconnu pour avoir fondé la *destreza* en publiant en 1569 une méthode d'escrime euclidienne nommée *Philosophia de las armas*.

¹⁹ Reimmann (Jakob Frierich). *Versuch einer Einleitung in die Historiam literariam derer Teutschen und zwar Des dritten und letzten Theils*. Rengerischer Buchhandl : Magdeburg, 1709. p.274.

Fechtens et les manuscrits de Joachim Meyer. On trouve en effet dans les manuscrits de Lund et de Rostock des diagrammes de coupe organisant l'espace de combat selon des lignes géométriques permettant de distinguer les parties du corps et les parties de la lame. Notons la grande similitude (mais aussi les grandes différences) entre le diagramme circulaire du manuscrit de Rostock (fol. 2v du ms.Var.82) et ceux du manuscrit de Heinrich von Gunterrodt.

À partir de là, deux grandes hypothèses peuvent être formulées. Voici la première : Heinrich von Gunterrodt serait parti des mêmes constats que Meyer sur les mécaniques de combat, expliquant la similarité des diagrammes de chaque auteur et leurs différences : le triangle des défenses est un ajout notable de von Gunterrodt par rapport à la base de Meyer.

La seconde : Heinrich aura eu accès ou bien aux théories de Meyer sur la représentation géométrique de l'espace de combat, ou bien au manuscrit-même ; tout cela reste à prouver, les sources et les preuves faisant défaut.



Décomposition du diagramme synthétique du manuscrit de von Gunterrodt, fol. 64r, 65v, 66v, 67v.

Ces constats nous amènent à interroger le lien doctrinal entre l'œuvre de Joachim Meyer et celle de Heinrich von Gunterrodt. Si Heinrich cite Meyer, ce n'est peut-être pas seulement pour critiquer son traité (« On trouva il y a quelques années un certain strasbourgeois, Joachim Meyer, lequel entreprit d'exposer les règles sûres de l'art du combat, et fit paraître en langue germanique un grand ouvrage sur cet art-même. Et, bien qu'il semble avoir compris quelque élément de cet art, il ne montra toutefois pas l'usage de ces fondements ») : on pourrait voir dans la *Gründtliche Beschreibung der Kunst des Fechtens* le traité qui a directement inspiré celui de Heinrich. Ce qui oppose Gunterrodt à Meyer, c'est que notre juriste fonde sa théorie du combat sur le Cercle, là où le *Freyfechter* strasbourgeois semble plutôt l'utiliser comme outil secondaire. Le diagramme circulaire du manuscrit de Rostock est accompagné d'un commentaire composé de six règles dont la teneur est assez éloignée des considérations de von Gunterrodt, bien que non incompatible avec ces dernières. Il est donc difficile de dire si les diagrammes circulaires ont été élaborés aux mêmes fins.

Dans le premier chapitre de la partie consacrée à l'épée longue, et dans le deuxième chapitre de la partie consacrée à la rapière, Joachim Meyer pose pour fondement théorique la division de l'adversaire et de l'arme (*Theilung des Manns und der Wehr*), division qu'on retrouve dans les théories de von Gunterrodt.

Les divisions proposées par Meyer dans la partie sur l'épée longue sont les mêmes que celles de von Gunterrodt : l'adversaire y est découpé en quatre grands quartiers :

Nun wirdt aber der Man abgetheilt in vier quartier oder theil / in das Ober und das Under / und der jedes in das Recht und Linck.

L'adversaire est divisé en quatre quartiers ou parties : haute et basse, et chacune d'elles en gauche et droite.

Et la lame en quatre parties :

Der erst wirt genant / das Bindt oder Hefft begreiff in sich Knopff und Kreutz [...] Der ander die Sterck wie oberzelet [...] Der dritte theil ist das Mittel [...] Der vierte ist die Schweche.

La première partie est appelée fusée ou poignée. Elle inclut le pommeau et les quillons [...] La seconde partie est le fort, comme je l'ai dit plus haut [...] La troisième partie est le milieu [...] La quatrième partie est le faible.²⁰

²⁰ Traduction de Thomas Rivière.



Division de la lame et de l'adversaire chez Meyer (planche A). Le trait horizontal situé au niveau du visage de l'épéiste a été ajouté parce que chez Meyer, les coups sont portés davantage au visage qu'au corps, créant une subdivision.



Division du corps de l'adversaire chez von Gunterrodt (f.28v).



Division de la lame chez von Gunterrodt (f.43v).

La comparaison de ces images me permet de notifier au lecteur la différence des armes représentées en tant que référentiel théorique : Meyer, suivant la tradition de Lichtenauer, tient l'épée longue pour arme maîtresse, là où von Gunterrodt attribue cet honneur à la rapière, témoin de l'évolution des usages en escrime et des milieux sociaux dans lesquels furent élaborés ces deux traités : von Gunterrodt est un noble saxon fréquentant les universités, où l'escrime à la rapière est tenue en haute estime²¹, là où Meyer est un bourgeois, membre de la confrérie des *Freyfechter*, chez lesquels l'épée longue était très prisée : n'est-ce pas une de ces armes que tiennent le griffon et l'homme d'armes présents sur leurs armoiries ? Meyer lui-même l'affirme dans l'introduction de la *Gründtliche Beschreibung*, disant que « le combat à l'épée longue est non seulement l'origine et la source de tous les genres de combat, mais également le plus technique et le plus viril ».

Ce que j'ai omis jusqu'ici de faire remarquer pourra attirer l'attention du lecteur : Heinrich von Gunterrodt a décidé de s'adresser à Johann VII von Mecklenburg, successeur du duc Johann Albrecht von Mecklenburg ; ce dernier avait fait appel aux services de Joachim Meyer, et c'est à la cour de ce duc que le maître d'armes strasbourgeois est décédé le 24 février 1571²², laissant à la bibliothèque ducale le manuscrit de Rostock. S'il est peu probable que Heinrich se soit déplacé jusqu'à la bibliothèque des ducs (et qu'il y ait été admis) pour consulter le manuscrit qui deviendra le ms.Var.82, il n'est toutefois pas totalement exclu qu'il ait eu vent des diagrammes de Meyer.

On voit donc à partir de ces quelques éléments que le parcours et l'escrime de Heinrich von Gunterrodt sont assez proches - toute proportion gardée - de ceux de Joachim Meyer, et que, si Heinrich avait pu développer davantage son discours martial, on eût peut-être trouvé davantage de parallèles doctrinaux ; il lui a, semble-t-il, manqué du temps, de l'expérience, et peut-être des moyens financiers, ainsi que je l'ai supposé. Rappelons que le traité que Meyer a fait imprimer en 1570 est l'aboutissement de dix années de pratique et d'enseignement (il a en effet rédigé un premier manuscrit vers 1560, alors qu'il avait environ 24 ans), et que la réalisation de cet imprimé a été la raison de son surendettement.

Il est ainsi difficile de situer Heinrich von Gunterrodt dans l'histoire de l'escrime : von Gunterrodt a-t-il été influencé par l'escrime italienne pour le développement du

²¹ Plus de précisions sont données dans le premier tome de cette traduction. Voir V de la préface sur l'escrime universitaire.

²² Dupuis (Olivier). « Joachim Meyer, escrimeur libre, bourgeois de Strasbourg (1537 ? - 1571) », dans Cognot (Fabrice) dir., *Maîtres et techniques de combat*. AEDEH : Paris, 2006. pp. 107-120.

Circl-Fechten, ou bien est-ce une innovation indépendante ? Question à laquelle il m'est actuellement impossible de répondre...

Il est certes clair qu'une partie des préceptes de Heinrich sont hérités de Joachim Meyer, mais pourquoi ne mentionne-t-il pas Lichtenauer alors que son but est de montrer les véritables fondements de l'art du combat ? Au XVI^e siècle encore, Lichtenauer était pourtant tenu pour un des maîtres fondateurs de l'art du combat : les occurrences de son nom dans la *Gründtliche Beschreibung der Kunst des Fechtens* font foi. C'est donc un fait établi que Heinrich n'a pas voulu revendiquer un rattachement à la tradition lichtenauerienne, préférant s'inscrire dans une tradition beaucoup plus ancienne : celle des épéistes du ms I.33. Le ms I.33 a en effet guidé une partie non négligeable de la démonstration de von Gunterrodt. Ce dernier a ainsi fait resurgir à la fin du XVI^e siècle, de manière fugace certes, une escrime vieille de deux siècles. Sa culture humaniste et sa volonté de se démarquer de ses contemporains peuvent être cause de ce que l'auteur s'est fait le récipiendaire d'une tradition martiale oubliée.

Ce détachement de la tradition lichtenauerienne s'illustre encore par l'emploi du latin : la totalité des grands traités de cette tradition a été rédigée en langue vernaculaire, tandis que von Gunterrodt, peut-être poussé par la latinité du ms I.33 ou son statut d'universitaire, a préféré s'exprimer dans la langue de Cicéron, à l'instar des auteurs humanistes.

Heinrich se démarque en effet de Meyer et de ses prédécesseurs par son cursus universitaire, qui imprègne totalement sa conception de l'art du combat. Il rédige et organise avec érudition son traité à la manière des savants de son époque, mettant véritablement en avant un rapport aux sources écrites qu'on ne retrouve dans nul autre traité. De plus, notre juriste revendique non seulement une application militaire de ces préceptes, mais encore une application gymnastique, notion absente des traités allemands de cette époque. Reprenant à son compte la conception grecque de la palestre et de la gymnastique, et la conception romaine de la gladiature et de l'entraînement aux armes, Heinrich pose que l'art du combat doit servir à l'exercice et la discipline de la jeunesse, à la conservation de la bonne santé et à la défense de sa personne. La notion de jeu telle qu'on la trouve dans la *Gründtliche Beschreibung* y est totalement absente.

Pour achever ma réflexion, je dirai simplement que l'œuvre de Heinrich von Gunterrodt représente une approche tout-à-fait inédite de l'art du combat, et *légendaire*, c'est-à-dire digne d'être lue. L'originalité de la démarche de notre juriste en a fait un objet d'étude singulier et remarquable ; j'aime à croire que nous aurions hérité d'un traité aussi grand que celui de Joachim Meyer, s'il lui avait été donné de le rédiger. Il n'en demeure pas moins que

cette œuvre est d'une grande importance dans l'histoire de nos arts martiaux européens. Le *De ueris principiis artis dimicatoriae* mérite qu'on le sorte de l'ombre dans laquelle sa latinité et son lien avec le ms. I.33 l'ont longtemps tenu.

V. À propos de la transcription.

Voici listées les caractéristiques et les méthodes de transcription que j'ai appliquées à mon travail :

- J'ai travaillé à partir de l'exemplaire de la Bayerische Staatsbibliothek coté 4 Diss. 136. Numéro VD 16 : VD16 G 3915
- Je n'ai pas transcrit les guidons (mots isolés en bas de page indiquant le premier mot de la page suivante) pour simplifier et alléger la mise en page.
- J'ai modifié légèrement la mise en page du manuscrit pour mieux faire ressortir les citations et les parties du discours, conservant toutefois le souci de l'authenticité et de l'intégralité du texte. L'objectif est de faciliter la lecture et la comparaison de ma traduction d'avec le texte original.
- Le présent document est destiné à être affiché sur deux pages afin de mettre la traduction en regard de la transcription, à la manière des ouvrages de petit latin.

Henrici à Gunterrodt,

DE VERIS PRINCIPIIS ARTIS
DIMICATORIAE,

Tractatus brevis,

*AD ILLUSTRISSIMUM
PRINCIPEM IOANNEM*

Ducem Megapolensem

WITTEBERGAE

Excudebat Matthaeus Welack.

Anno M. D. LXXIX.

Heinrich von Gunterrodt,

DES VÉRITABLES PRINCIPES
DE L'ART DU COMBAT,

Court traité,

DÉDIÉ AU TRÈS ILLUSTRÉ
PRINCE JOHANNES
Duc de Mecklenburg

À WITTENBERG
Imprimé par Matthäus Welack.

En l'an 1579

EPIGRAMMA
IOHANNIS MAIORIS D[OCTORIS]

*Corporis in motu mentis se suscitatur ardor :
Corpore non moto mens sua pressa situ est.
Ergo fatigabant uariis membra incita luctis :
Segnia perpetuus corpora languor habet.
Sic color in uultu, calor est in corde tuendu²³ :
Regulaq[ue] in gestu curaq[ue] habenda gradus.
Namq[ue] decus prae se ferre omnia membra necesse est :
Nam uiolat gestus lumina casta procax.
Instruit ad belli morem ars ludicra seuerum,
Atq[ue] tegi obiecto corpus ab hoste docet.
Quare qui luctae rationes tradis honestae,
Corporis [et] uires, ingeniiq[ue] probas.*

²³ *Tuendu* est une forme qui n'existe pas en latin. On s'attend grammaticalement à trouver *tuendi* ; je l'ai traduit ainsi.

ÉPIGRAMME
DU DOCTEUR JOHANN MAJOR²⁴

*L'ardeur du corps s'éveille dans un mouvement de l'esprit :
Et, lorsque le corps n'est pas en mouvement, son esprit est étouffé par l'inaction.
On fatiguait donc les membres agiles par des exercices de lutte variés :
Une paresse constante se saisit des corps indolents.
Ainsi, il faut conserver de la couleur au visage, et de la chaleur dans le coeur :
Aie soin d'observer des règles dans le mouvement et veille à tes pas.
Il est en effet nécessaire que tous les membres montrent ostensiblement leur élégance :
En effet, un mouvement insolent choque les yeux purs.
L'art ludique instruit l'homme grave aux moeurs de la guerre ,
Et enseigne à protéger son corps de l'ennemi qui vient au devant.
C'est pourquoi toi qui transmets les théories de la lutte honnête,
Tu prises la force du corps et de l'esprit.*

²⁴ Voir II de la préface.

[A2] ILLUSTRISSIMO PRINCIPI AC DOMINO,
DOMINO IOHANNI DUCI MEGAPOLENSI,
PRINCIPI Vetustae gentis Henetae, Comiti Suerinensi, Domino Rostochii [et]
Stargardiae Domino suo clementissimo,
S[alutem] P[lurimam] D[at]

MIRVM FORTASSE uideri poterat Illustrissime Princeps, quod hoc tempore ausus
sim Celsitudinem tuam compellare, in tam tenui praesertim argumento : Sed facilè, ut
spero, apud Celsitudinem [t]uam excusabor, [et] ab omni sinistrae suspicionis nota apud
candidos lectores liberabor, quod in Excelsitatis tuae nomen hanc meam scriptionem, in
qua leuiter defunctus sum, apparere uoluerim, si intelligent me huius negotii Patronum
delegisse heroem eum, qui in exercitatione luctae, siue arte dimicandi egregiam habeat
cognitionem ac usum, hoc est, exercitatione praeditus sit. Quapropter, id quod decorum est
obseruasse me existimandus potius, quàm in temeritatis crimen uocandus sum : tantum
abest ut obtrectionem hac in parte metuam, cum apud intelligentem artis, de arte
tractationem susceperim, cuius nimirum autoritas meum conatum ab iniquorum
sermonibus uindicare possit. Verum ut omnibus partibus ac numeris absolutam rationem
artis huius traderem, in hac tractatione mihi propositum non fuit, sed commemorationem
saltem, ac summa capita quaedam de ueris eius fundamentis strictim exhibeo, Neque enim
omnes regulas, quibus solida eius cognitio nititur, in medium afferre mihi integrum fuit, ne
aut palmam praeripere ei, qui me ad eam disciplinam erudiit, aut laudem cognitionis, qua
discipulo antecellit Magister, detrahare existimarer, in quem modum [et] Alciatus lib[ro] de
singulari certamine, Cap[itulo] 31. grauius disserit. Interea hoc saltem consilio haec artis
semina in luce[m] exire uolui, ut alios ad uberiores fruges consequendam excitarem, qui,
si certiores Theoriam uel artis huius probatiora initia haberent, propter utilitatem
publicam ea etiam in medium proferrent, quo [et] ab interitu liberari [et] à contemptu
imperitorum uindicari haec ingenua ac ingenuis hominibus digna ars queat.

[A2] Heinrich von Gunterrodt salue beaucoup son maître très clément, le
TRÈS ILLUSTRÉ PRINCE ET SEIGNEUR,
SIEUR JOHANNES, DUC DE MECKLENBURG,
PRINCE de l'ancienne race Heneta²⁵, comte de Sewerin, seigneur de Rostock et de
Stargard.

P E U T - Ê T R E a-t-il pu paraître étonnant, très illustre Prince, que j'osasse à ce moment adresser la parole à votre Altesse, d'autant plus pour une matière si futile. Mais je serai facilement excusé auprès de votre Altesse, ainsi que je l'espère, et je serai délivré de toute marque de fâcheuse suspicion auprès des lecteurs de bonne foi, de ce que j'ai voulu que mes écrits (dont je suis aisément quitte) parussent au nom de votre Altesse, s'ils comprennent que j'ai choisi pour protecteur de cette oeuvre ce héros, qui a une très grande connaissance et pratique de l'exercice de la lutte ou de l'art du combat, c'est-à-dire qui est doué de l'exercice. C'est pourquoi on doit plutôt juger que j'ai observé les règles de bienséance, que me citer en justice en m'accusant de témérité : comme j'ai assumé la tâche de réaliser un traité sur l'art auprès d'une personne comprenant cet art, et dont l'autorité puisse assurément délivrer mon entreprise des invectives des injustes, tant s'en faut que je craigne le dénigrement dans cette partie de l'ouvrage.

En vérité, il ne me fut pas proposé dans ce traité de transmettre une théorie parfaite de cet art en toutes parties et aspects, mais un rappel ; et j'expose seulement certaines des parties les plus importantes à propos des véritables principes de cet art. Et, je n'étais en effet pas libre de diffuser toutes les règles sur lesquelles s'appuie la connaissance solide de cet art, afin que je ne fusse jugé voler la palme à celui qui m'a enseigné cette discipline, et retirer le mérite du savoir par lequel le maître est supérieur à l'élève ; Alciatus²⁶ dans son *De singulari certamine*, chapitre 31, traite gravement de ce manière de faire²⁷. Du moins ai-je voulu mettre au jour les origines de cet art, ayant pour dessein d'exciter d'autres hommes à rechercher un fruit plus fécond. S'ils possèdent une théorie plus sûre ou des principes probants de cet art, qu'ils les professent pour tous afin de servir l'utilité publique ; par quoi cet art noble et digne des hommes libéraux peut être libéré de l'anéantissement et délivré du mépris des ignorants.

²⁵ *Gens Heneta* : désignait à l'époque de von Gunterrodt les descendants des Vénètes, peuple qui vivait en Paphlagonie. Bohémiens comme Polonais se considéraient comme leurs héritiers.

²⁶ Ou André Alciat (1492-1550), juriconsulte italien et homme de lettres, connu pour ses *Emblemata*.

²⁷ Le chapitre en question traite de ce qui se passe si celui à qui on doit rendre honneur selon le droit civil ou le droit naturel est provoqué en duel : « Il est contraire aux lois divines que quelqu'un mette en danger celui par qui il a été instruit aux armes : on ne doit au maître pas moins d'égards qu'au père ».

Has autem commentationes Excelsitas tua beneuolè accipiet, si ad studium submissum meum erga se potius, quàm ad splendorem earum respexerit : Sunt enim si ex pondere suo censeantur tenuiores, quàm ut tanti principis arbitrio satisfacere possint : si ex artis dignitate spectentur, tanto nomini non indecores : si ex studio meo, probandae etiam erunt. Veruntamen si haec rudimenta, tanquam gradus primos artis luctatoriæ à me iactos, benigne complectetur excelsitas tua, fieri potest, ut [et] de uoluntate Magistri in hac arte mei, [et] ex industria mea perfectum, magisque solidum opus extruam, [et] fastigium illi imponam summum. Benè [et] feliciter uale. Datae Witebergae ex Musaeo, eo ipso die, quo ante annos 1579. Filius Dei natus est, [et] assumptione naturae humanae restituit nos Deo patri, [et] perpetua gestatione ac sustentatione eiusdem confirmat, nos sibi perpetuae curae esse.

T[uae] Excels[itudini]

Submissus

Henricus à Gunterrodt.

Que votre Altesse reçoive avec bienveillance ces dissertations, si elle prend plutôt en considération mon entier dévouement à son égard, que l'éclat de ces dernières : elles sont en effet, si on le mesure à leur aune, trop insignifiantes pour pouvoir satisfaire au jugement d'un si grand prince. Si elles sont examinées selon la dignité de l'art, elles ne sont pas indignes d'un si grand nom ; si elles le sont selon mon dévouement, elles devront être agréées.

Mais pourtant, si votre Altesse embrasse par la pensée obligeamment ces rudiments, pour ainsi dire les premières bases de l'art de la lutte jetées par ma personne, il peut arriver que je compose une œuvre parfaite et plus solide à partir de mon travail appliqué, suivant mon maître dans cet art ; et que je dresse sur cet art le plus haut faite. Portez-vous bien, et bonne chance !

Lettre donnée à Wittenberg, depuis le Musée, ce jour-même où le fils de Dieu est né il y a 1579 ans, et nous a rendu à Dieu le père en assumant la nature humaine ; il confirme par cette assumption et la conservation de cette même nature que nous sommes pour lui l'objet perpétuel de sa diligence.

À votre Altesse,

Votre dévoué

Heinrich von Gunterrodt.

AD ILLVSTRISS[IMVM]
PRINCIPEM IOHANNEM
DUCEM MEGAPOLENSEM

commendatio palaestrae Nobil[is]²⁸ à GVNTERRODT.

Nobilibus sua fama Viris à stirpe, sed illam
Artibus ut geminant, stirpis decora omnia uincunt
Dum quod origo refert Claros manus aemula in ausus
Euocat, [et] sua facta nouis uirtutibus effert
Gentis ad exortus, decus immortale per ipsas
Fert operas, claroq[ue] operas exaequat Olympo

His tua se ostendit noua gloria, ut explicat armos
In pugnam, fortesq[ue] rotat celerante lacertos
Congressu, supraq[ue] humerosque caputque coruscum
Emicat in gladium, atq[ue] agilem quatit ardua pinum.
Unde per insignes H E N R I C E potentibus artes
Et stirpis decorisq[ue] tui uirtutibus effers
Nomen ab exorsis, quod stirpe decoreque gestas.

Huic Musae date uota piae, date maxima honorum
Proemia, nam Clariis floret dominator in armis.
Prima iuuenta genas cingit, sed robora cingunt
Brachia, [et] ad celeres impellunt omnia motus.

²⁸ Le contexte ne me permet pas de dire si *Nobil*; est l'abréviation d'un génitif ou d'un ablatif ; j'ai émis l'hypothèse d'un génitif, ce qui est le plus courant. J'ignore si Heinrich est l'auteur du poème : il n'y est évoqué qu'à la deuxième personne. De plus, je ne retrouve ni dans le style, ni dans le lexique les traits caractéristiques de l'écriture de von Gunterrodt.

AU TRÈS ILLUSTRÉ
PRINCE JOHANN, DUC DE MECKLENBURG,
Recommandation de la palestre du noble von GUNTERRODT²⁹.

La renommée des nobles hommes vient de leur lignée, mais quand
Ils l'unissent aux Arts, ils surpassent tous les honneurs de leur race.
Tandis qu'une main émule évoque ce que l'origine rapporte à l'égard de célèbres actions,
Et qu'elle élève aux origines de sa lignée tout ce qu'elle a accompli
Par de nouveaux mérites, elle apporte un honneur immortel à travers ses oeuvres-mêmes,
Et rend égales ces œuvres au célèbre Olympe.

Votre nouvelle gloire se montre par ces faits : quand elle déploie vos bras
Au combat ; quand elle fait tournoyer vos puissants muscles dans un vif assaut ;
Quand elle se signale contre votre épée au-dessus de vos épaules et de votre tête agitée,
Et quand en son sommet elle ébranle le pin leste.
De là, H E I N R I C H, par ces arts insignes, vous ramenez de vos origines votre nom
Aux puissants mérites de votre lignée et de votre honneur ;
Ce nom, vous le portez grâce à votre lignée et votre honneur.

Donnez à cette pieuse Muse vos offrandes, donnez-lui les plus grands poèmes d'honneur !
En effet, le maître des armes de Claros³⁰ est dans sa fleur.
La première jeunesse colore les joues, mais les bras sont munis de puissance³¹,
Et tout cela pousse à des mouvements rapides.

²⁹ Je reconnais avoir eu quelque difficulté à comprendre ce poème. Certains vers peuvent être compris de plusieurs manières différentes sans que les constructions grammaticales soient fausses, c'est pourquoi les solutions que j'ai proposées ne sont pas nécessairement les bonnes ; la lecture de la traduction de Bert Gevaert vous donnera un aperçu des grandes différences d'interprétation auxquelles ce poème épique est sujet. Enfin, la lourdeur du style en français est en partie inhérente au vocabulaire limité employé dans ces vers : à titre d'exemple, le mot *stirps* y revient huit fois, le mot *ausus* sept, et le mot *nomen* six.

³⁰ Ville d'Ionie, fameuse par un temple d'Apollon. Si on lit bien *Clariis* dans l'imprimé, il est possible qu'une erreur de lecture de l'imprimeur ait fait prendre un *u* pour *ii*. Si on tient *Clarus* et non *Clariis*, on peut ainsi rendre le vers : « En effet, le célèbre maître des armes est dans sa fleur ». Si on considère *armis* pour ablatif de *armus* et non de *arma*, il est possible de rendre ce sens : « En effet, le maître fleurit dans les bras de Claros », signifiant par métonymie « dans les bras d'Apollon », Apollon étant père des arts et des Muses.

³¹ J'ai choisi de considérer *cingit* comme *tingit*, puisqu'on dira en latin *tingere genas*, et non *cingere*. Soit qu'il y aura eu une erreur de lecture du manuscrit, soit que l'auteur du poème aura volontairement changé de mot pour créer une répétition avec *robora cingunt*.

Seu pugnare decet framea, seu pectus in hostem
Ferre recens, motisq[ue] ad praelia ludere signis
Fert grauis in sublime gradum, [et] spe praecipit ictum.
Ut iuuat insultus iterare, sed acriter omnes
Excipit insultus, [et] uulnere clarus adacto
Perstat, in aduersum quando fuit ire, frementemq[ue]
Ira odiisq[ue] simul ui praepete, [et] alite dextra.

Tale D E U S Musis decus addidit, atq[ue] fauorem
Hunc nobis concessit, ut inclytum ad arma paratum
Ingenium subeat, clarisq[ue] per arma lacertis
Floreat, [et] Musis solamen, ubi aspra fatigant
Fata, locoq[ue] mouere, armisque euincere certant.

Principibus data cura uiris, data gloria Musis
Haec uenit, [et] magna affectat tua nomina ad illos
Exorsus : O I A N E nouis tua nomina coeptis
Ingredere, atq[ue] secundo operas pede magne disertas
Prosper adi uirtute potens, animique praealtis
Dotibus illustris, nomen praesignibus effers
Indiciis sponte in famam, [et] decus arduum ituris,
H E N I A D U M qui stirpe domus satus, atq[ue] potentum
Faxq[ue] nitorque Ducum, genus [et] tua nomina comples
Aeternae splendore domus, uirtutibus, ausis.

Haec propria est uestrae data stirpis imago, per ausus
Quam dextrae referunt monumenta, per inclyta miscent
Dum uirtute manus sua brachia, [et] hasta lacertos
Crebra subit ferienda, suis quò gloria ab armis
Constet, [et] ad stirpem sua uis alludat auitam.

Il convient soit de combattre à la rapière, soit d'opposer à l'ennemi une poitrine dispos,
Et, le signal ayant été donné, de commencer le combat.

Le combattant sérieux se met en garde haute³², et pare le premier coup avec espoir.
Comme il plaît de réitérer ces coups ! Mais il dévie avec acharnement toutes les frappes ;
L'homme célèbre pour la blessure infligée demeure par de sa force prompte
Et sa main droite, quand il était possible d'aller contre l'adversaire
Frémissant à la fois de haine et de colère.

D I E U conféra un honneur de cette qualité aux Muses, et il nous concéda cette faveur,
À savoir qu'un talent illustre disposé aux armes s'insinue dans l'esprit,
Et qu'il s'y déploie au moyen des bras devenus célèbres par les armes,
Et qu'on trouve auprès des Muses une consolation, quand l'âpre destin nous épuise,
Et lutte pour nous renverser de nos places et triompher de nous par les armes.

Le souci fut donné aux hommes importants, la gloire le fut aux Muses.
Cette dernière vient vers tes nobles origines, et atteint ton grand renom :
O J O H A N N, engagez votre nom dans ces nouvelles matières commencées,
Et pénétrez d'un pied favorable cette oeuvre habilement disposée, vous qui êtes prospère
Et puissant par vos mérites, et illustre par d'excellents dons de l'esprit.
Vous rapportez naturellement votre nom par des signes très remarquables à la renommée ;
Ces signes amèneront à un grand honneur.
Vous qui êtes issu de la souche des V É N È T E S³³, flambeau
Et éclat de ces puissants ducs, vous parfaites votre race et votre nom
Par la splendeur de la demeure éternelle, par vos mérites et vos actes d'audace.

Voilà la propre image donnée de votre lignée que rapportent les monuments
À travers les actions de sa dextre, tandis que ses bras engagent le combat
Avec vertu à travers d'illustres hauts faits, et que la lance épaisse
Qui doit être frappée vient remplacer les bras, pour que par là
Sa gloire soit constituée par ses armes, et que sa force rappelle sa lignée ancestrale.

³² Interprétation : *gradus* désigne la position, la posture du combattant, et sublime renvoie l'idée de hauteur.
Littéralement : « L'homme grave porte la posture en hauteur ».

³³ *Heniadum* est peut-être un hapax créé par le poète pour des raisons métriques dans la mesure où aucun des dictionnaires que j'ai consultés ne comporte de mots similaires. Compte tenu du contexte et de sa ressemblance avec *Heneta*, j'ai supposé que ce mot désignait les Vénètes (génitif pluriel de la troisième déclinaison).

O Mundi decora, [et] propriae uirtutis in annos
Exemplar memori quod Musa loquetur ab orsu
Perpetuum in seros aevi uenientis honores.
Ceum uos insignes ad sydera [et] aethera tollunt
Stirpis opes generisq[ue] nitor praeclaraq[ue] Diuûm
Munera, sic uestros quoq[ue] tollunt carmina honores
Inclyte dux ô I A N E, tuos quia stemma per ausus
Magne feres, maiusq[ue] dabis clarescere in aeuum
Imperio, [et] claro generis splendore per aeuum,
Cui G U N T E R R O I D U M noua fama uigente perennem
Quae tenet à dextra laudem, ingenioq[ue] decorem
Fert primae documenta suae uirtutis, ubi ingens
Militat insigni iuuenisq[ue] uigorq[ue] palaestra.

Clara Ducum sint clara manus praeludia, [et] ausus
Adiuuet ingentes diuum manus incita ad ausus
Praesignes, quibus alta Dei stant nomina, [et] ausus ;
Quod mea uota uolunt, mea carmina, [et] arma palaestrae
Felici modo sorte ferunt, ubi clara per armos
Arma sonant, artesq[ue] insignibus artibus assunt,
Quae genus excelsum, [et] generis decora omnia uincunt.

Ô honneurs du Monde, et modèle perpétuel de sa propre vertu pour des années
Dont la Muse parle depuis le commencement
Dans les longs honneurs de l'âge à venir !

Comme la puissance de votre lignée, l'éclat de votre naissance
Et les très illustres dons des dieux élèvent vos personnes distinguées vers les étoiles
Et les cieus, ainsi ces vers portent vos honneurs aussi, ô J O H A N N,
Illustre duc, puisque par vos actes vous rappelez votre ascendance,
Et vous donnerez à l'Empire de briller plus grandement dans les siècles,
Grâce à la célèbre splendeur de votre race à travers les âges.
C'est à cette race que la nouvelle renommée des G U N T E R R O D T³⁴
Qui tient une louange éternelle issue des actes de sa dextre vigoureuse,
Et l'honneur pour ses talents, rapporte un exemple de sa première vertu,
Quand un grand jeune homme vigoureux s'exerce à l'insigne palestre.

Que les célèbres préludes des ducs soient une main célèbre,
Et qu'une prompte main seconde les formidables actes des dieux en vue d'insignes actions,
Par lesquels les actes et le nom de Dieu se dressent haut.
C'est ce que veulent mes souhaits, mes vers, et c'est ce qu'apportent d'heureuse manière
Par le sort les armes de la palestre, quand les armes célèbres sonnent par les bras, et quand les
arts se trouvent au milieu des arts insignes, qui surpassent une haute lignée et tous les
honneurs de la lignée.

³⁴ N'ayant pu trouver d'autres occurrences permettant d'établir la déclinaison, j'ai choisi de considérer *GUNTERROIDUM* comme un génitif pluriel. C'est, de plus, la solution la plus sensée.

[B] DE VERIS PRINCIPIIS ARTIS DIMICATORIAE

Palaesticam siue dimicatoriam arte[m] omnium luctationum, quae ad corporis exercitationem susceptae sunt, praestantissimam, in usu minus frequenti esse, insuperq[ue] in contemptum apud Germaniae populos, qui quidem fortitudinis commendationem adepti fuerunt, uenisse, mirum certe non est : cum pleriq[ue] huius magistri tam malè hodie, propter dissolutam uiuendi rationem [et] ignauiae suspitionem, audiant : Ut Galeno altero opus esset, qui contra uitiosam Gymnasticam siue athleticam calamum stringeret. Reipsa enim Heraclidem pugilem quidam referunt, quem immensi propè cibi, potusq[ue] capacem fuisse ferunt, non enim reperiatur par ipsi in potando, alios ad ientaculum inuitabat, alios ad prandium, ad coenam alios, postremos ad commensationem, recedentibus primis reponebantur secundi, omnesq[ue] praestabat unus.

Ac licet multa ueterum Athletarum proferri possint eximiae continentiae exempla, tamen eorum plurimi contrarium obseruant, idq[ue] laudi sibi ducunt, si intemperanter utantur potu, [et] se in omni uoluptatum coeno uolunt.

In palaestra plures sunt Chironomi [et] Acrochiristae, hoc est, qui motus gestusq[ue] informant, ac umbratili quadam luctationis specie corpus atq[ue] artem suam iactitare student, ad ostentationem solùm comparati, nullam certam methodum in instituendo obseruantes, imò ipsi certis regulis non sunt instructi neq[ue] astricti, sed quando manus conserendae sunt, artis hoc certum experimentum esse uolunt, si furiosorum more clausis oculis, quemadmodum de Andabatis memoriae proditum est, sine artis ac mentis ratione plagas ducant :

[B] DES VÉRITABLES PRINCIPES DE L'ART DU COMBAT

Il n'est certainement pas étonnant que l'art palestrique ou art du combat, la plus excellente de toutes les gymnastiques et de toutes les luttes, qui fut conçu pour l'exercice du corps, soit moins fréquemment pratiqué. Et, en outre, cet art est méprisé par les peuples de Germanie, qui assurément étaient reconnus pour leur force. La plupart des maîtres qui l'enseignent ont cependant aujourd'hui une si mauvaise réputation, en raison de leur manière de vivre dissolue et de leur soupçon de paresse, qu'il nous fallut un autre Galien³⁵ pour écrire contre la gymnastique ou l'athlétique vicieuse. Certains auteurs, en effet, à ce sujet-même prennent pour exemple le pugiliste Heraclidès : ils rapportent qu'il avait été capable d'ingurgiter des quantités de nourriture et de boisson presque démesurées. On ne lui trouvait pas de semblable à la boisson, il invitait les uns à déjeuner, d'autres au dîner, d'autres au souper, les derniers à une collation, les seconds étaient substitués à ceux qui les premiers se retiraient, et seul il les surpassait tous.

Et, bien qu'on puisse rapporter les exemples nombreux d'anciens athlètes d'une très grande continence, cependant la plupart d'entre eux étaient accoutumés à faire le contraire et de s'en faire une louange, s'ils usent intempéramment de la boisson et se vautrent dans chaque banquet de plaisirs.

Dans la palestre, il y a de nombreux chironomes³⁶ et acrochiristes³⁷, c'est-à-dire ceux qui façonnent les mouvements et les gestes, s'appliquent par quelque sorte de lutte d'exercice³⁸ à agiter leur corps et montrer leur art, et qui sont préparés seulement pour se donner en spectacle, n'observant aucune méthode certaine dans l'institution de ces gestes ; bien au contraire, ces mouvements-mêmes ne sont instruits par des règles certaines, et n'en suivent aucune. Mais quand on doit en venir aux mains, s'il portent des coups, les yeux clos à la manière des plus furieux, sans aucune mesure de l'art ni de l'esprit, ainsi qu'on le rapporte à la mémoire à propos des gladiateurs qui combattaient les yeux couverts, ils veulent que ce soit une preuve certaine de leur art.

³⁵ Claudius Galenus (129-201), médecin impérial grec renommé. Ses œuvres forment avec celles de Celse et de Hippocrate le socle de la médecine telle qu'elle fut enseignée dans les écoles puis les universités depuis le Moyen âge jusqu'à l'époque moderne. Par « autre Galien », von Gunterrodt se réfère peut-être à Hieronimus Mercurialis (ou Girolamo Mercuriale, 1530-1606), médecin et philologue italien. Ses *Libri VI de arte gymnastica* figurent parmi les sources utilisées par l'auteur dans la rédaction de ce traité. Pour la gymnastique vicieuse, voir *De arte Gymnastica*, livre I, chapitre 13.

³⁶ χειρονομία, danse guerrière, et par extension manoeuvre d'épuisement de l'ennemi par la parade des coups.

³⁷ ἀκροχειριστής, lutteur à main (non à bras le corps).

³⁸ *Umbratilis luctatio*, traduction latine possible de *sciomachia*.

Et quoniam plerumq[ue] armis non incidentibus, sed rudibus in spectaculis publicis pugnetur, tantum antagonistae caput petunt, hancq[ue] partem corporis solummodò, coeteris neglectis, ipsimet protegunt, [et] brachiis, licet non sine periculo interdum, ceu uallo muniunt, nihil interim solliciti, [B2] siue punctim siue caesim reliqua eorum membra ab antimacho, hoc est, ab eo qui ex aduerso luctatur, feriantur, ut minimum usum talis ipsorum ars in uero certamine habere uideatur. Hinc fit, ut plurimis spectatoribus persuasum sit, haud ullam utilitatem afferre huius artis peritiam, [et] quod de eiusmodi gladiatoribus uerum est, ipsi arti malè asscribant : fundamento destitutam iudicent, agilitatem corporis tantummodò esse, [et] robur principalem causam putent. In quo tamen non parùm à scopo aberrant. Habet etenim haec ars non minus, quàm aliae, certissima [et] perfectissima (licet paucissimi haec teneant) fundamenta, de quibus aliquid in medium afferre decreui, breuiter quidem [et] eo ordine, ut antiquitates Graecas [et] Romanas, inuentores etiam Palaestricae non penitus silentio praeteream.

Gymnici ludi à Lycaone in Arcadia primùm inuenti sunt, ut autor est Plinius lib[ro] 7 cap[itulo] 56.

In Graecia primùm certamina instituta sunt, [et] celebratissima numerantur, Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia. Hercules enim Augea, Elidis rege superato, repurgatoq[ue] eius stabulo, in campis Olympiae uicinis sacrum certamen instituit, quod quarto quoq[ue] anno (uel ut Lycophro[n]tis interpres asserit quinquagesimo mense) celebraretur, idq[ue] eo consilio, ut in illo Graeciae Iuuentus sese Pentathlo siue quinquertio exerceret, cursu scilicet, saltu, disco, caestibus, [et] palaestra, iisq[ue] ueluti meditationibus uero certamini praeluderet.

Et, puisque la plupart du temps on combat dans les spectacles publics en employant non des armes tranchantes, mais des armes émoussées, les combattants ne frappent que la tête de leur adversaire, ne protègent que cette partie du corps (les autres étant négligées) et s'abritent de leurs bras comme si c'était un rempart, bien que cela ne soit quelques fois pas sans péril ; les membres restants sont frappés [B2] de taille ou d'estoc par l'antimaque³⁹, c'est-à-dire par celui qui lutte d'en face, n'étant entre-temps en rien inquiétés, de sorte qu'un tel art qui est le leur semble avoir peu d'utilité dans un vrai combat.

De là, il arrive que l'on ait persuadé à de nombreux spectateurs que la connaissance de cet art n'a aucune utilité ; ils assignent fâcheusement à l'art-même ce qui est vrai à propos des gladiateurs de ce genre. Ils jugeront seulement que l'agilité du corps est dénuée de tout fondement de l'art, et penseront que la robustesse physique en est la principale affaire. Ce en quoi ils ne sont cependant pas loin de la vérité. Et, en effet, cet art possède non moins que les autres des fondements très sûrs et très parfaits (bien que très peu les possèdent), à propos desquels je me suis résolu de mettre à disposition de tous quelques connaissances, brièvement certes et selon cet ordre propre à ce que je ne réduise pas tout-à-fait au silence les antiquités grecques et romaines, créatrices de l'art de la palestre.

Les jeux gymniques furent d'abord inventés par Lycaon⁴⁰ en Arcadie, ainsi que Pline l'Ancien s'en fait le rapporteur (Historia naturalis, livre VII, chapitre 56)⁴¹.

C'est en Grèce que les concours gymniques furent créés. J'en énumère les plus célèbres : les jeux olympiques, pythiques, néméens et isthmiques. Hercules, après avoir nettoyé les écuries d'Augias, roi d'Elis qu'il avait vaincu, établit dans un champ voisin de l'Olympe un concours sacré qui se tenait tous les quatre ans (ou bien cinquante mois, ainsi que l'ajoute le commentateur de Lycophron⁴²). Il avait pour dessein que la jeunesse de Grèce s'exerçât au pentathlon ou quinquerce, à savoir la course, le saut, le disque, le pugilat et la lutte, et que le pentathlon préludât par ces préparations au combat.

³⁹ ἀντιμαχος : litt. celui qui combat en face ; équivalent grec de l'*aduersarius*.

⁴⁰ Roi mythique d'Arcadie, changé en loup pour son mépris des dieux.

⁴¹ Plinius Maior, ou Pline l'Ancien (23-79), érudit et encyclopédiste romain, mort alors qu'il observait l'éruption du Vésuve. Il nous a notamment légué l'*Historia naturalis*, ouvrage encyclopédique. Von Gunterrodt indique le chapitre 56, mais selon les éditions nous pouvons trouver le passage concerné au chapitre 57 : « Lycaon, en Arcadie, a établi les jeux gymniques ; Acaste, les jeux funèbres à Iolcos ; Thésée, après lui, à l'Isthme de Corinthe. Hercule a fondé l'athlétique à Olympie ; Pythus a inventé le jeu de la paume. »

⁴² Lycophron, poète grec du IV^e siècle avant Jésus-Christ, membre de la Pléiade poétique. L'œuvre à laquelle se réfère von Gunterrodt est la *Cassandra* (ou *Alexandra*), poème tragique. Isaac Tzetzès, poète et érudit byzantin du XIII^e siècle, est l'auteur des scholies ; la scholie du vers 41 est celle que cite von Gunterrodt. Il indique cependant que les jeux étaient tenus tous les cinq ans, contrairement à ce qu'écrit von Gunterrodt.

Huic quinto die finis imponebatur, uere nempè certamini, [et uictor] (qui Olympionices uocabatur) oleastro, qui ut Aristoteli placet, philostephanos dicitur, coronabatur, adeoq[ue] magni ea gloria aestimabatur, ut plerosq[ue] constet, huiusmodi nuncio de filiorum uictoria accepto, prae laetitia in fata concessisse : tantum enim uictori habebatur honoris, ut non per portas urbis, sed per ruinas murorum in curru sublimis in patriam reueheretur. Inde Cicero pro L[ucio] Flacc[o] : Acinas, inquit, pugil Olympionices, quod propè magis est, [et] gloriosius quàm Romae triumphasse.

Pythia Ludi Apollinares in Apollinis honorem instituti, ob coedem Pythonis serpentis nocentissimi **[B3]**, aut ut Strabo lib[ro] 9 scribit, hominis sceleratissimi, cognomento Draconis. Ex hoc certamine uictor coronam lauream cum malis reportabat. Nam quod Ouidius Pythiorum uictori Aesculeam coronam uidetur tribuere lib[ro] 1 Metamor[phosum] cum ait :

*Neue operis famam posset delere uetustas,
Instituit sacros celebri certamine ludos
Pythia perdomitae serpentis nomine dictos,
Hic iuuenum quicumq[ue] manu, pedibusq[ue], rotaq[ue],
Vicerat, Aesculae capiebat frondis honorem*

Id ex animi sententia non scripsisse illum, sed ut commodiorem ad fabulam Daphnes faceret transitum, constat ex eo quod subdit : Nondum Laurus erat.

Ces jeux prenaient fin au cinquième jour, et le vainqueur (que l'on nommait *olympionices*⁴³) était couronné de branches d'olivier. Il est appelé *philostephanos*⁴⁴, ainsi qu'il plaît à Aristote. D'ailleurs, on fait si grand cas de cette gloire qu'il est un fait établi que la plupart des vainqueurs sont entrés dans l'histoire en raison de la liesse suscitée par la nouvelle de la victoire des enfants de la patrie. Il y avait tant d'honneur pour le vainqueur qu'il retournait dans sa patrie non par les portes de la ville, mais bien haut dans un char à travers les ruines de ses murs. De là vient que Cicéron⁴⁵, dans son plaidoyer pour Lucius Flaccus, écrit qu'Atinas fut vainqueur des jeux olympiques, ce qui est presque plus grand et plus glorieux que de triompher à Rome⁴⁶.

Les jeux pythiques, ou jeux d'Apollon, furent institués en l'honneur de ce dieu pour le meurtre du terrible serpent Python, [B3] ou, ainsi que l'écrit Strabon au livre IX de sa *Géographie*⁴⁷, d'un homme très scélérat, surnommé le Dragon. Vainqueur de ce combat, il porta une couronne de lauriers avec des pommes. Parce qu'en effet, Ovide⁴⁸ semble attribuer au vainqueur des jeux pythiques une couronne de chêne au livre I des *Métamorphoses* lorsqu'il dit :

*Et, pour conserver à la postérité le souvenir et l'éclat de ce triomphe,
Apollon institua des jeux solennels et un concours illustre :
Ils furent appelés Pythiens, du nom du serpent terrassé.
Le jeune athlète vainqueur dans ces jeux, à la lutte, à la course, ou à la conduite du char,
Recevait l'honneur d'une couronne de chêne.*

C'est un fait établi que ce grand auteur a écrit cela non d'un jugement de son esprit, mais pour rendre la transition vers la fable de Daphné⁴⁹ plus agréable ; de là vient ce qui suit :

Il n'y avait pas encore de laurier.

⁴³ ὀλυμπιονίκης : vainqueur des jeux olympiques.

⁴⁴ φιλοστέφανος : qui aime les couronnes.

⁴⁵ Cicéron (106-43 av. J.C.), orateur romain et référence grammaticale du latin.

⁴⁶ *Pro Lucio Flacco*, chapitre 13.

⁴⁷ Strabon (60 av. J.C.-20 ap. J.C.), géographe et historien grec. Voir *Géographie*, livre IX, chapitre 3.

⁴⁸ Ovide (43 av. J.C.-17/18 ap. J.C.), célèbre poète latin, connu pour ses *Métamorphoses*, monument littéraire antique.

⁴⁹ Ovide a voulu respecter une forme de chronologie. Le laurier apparut de la métamorphose de Daphné, achèvement de la course-poursuite initiée par l'amour fou d'Apollon.

Nemaea, quorum uictores apio coronabantur, ita appellata à Nemaea sylua Peloponensi, in qua fieri consueuerunt in honorem Herculis, qui leonem in ea sylua fertur occidisse, seu multò magis in honorem Archemori pueri, Lycurgi filii in ea sylua à serpente occisi.

Isthmia, in quibus qui uicisset coronam ex pinu reportabat, Sic dicta ab Isthmo Peloponesi in cuius faucibus celebrabantur non procul à templo Neptuni, in cuius honorem etiam instituta sunt à Theseo, ut Plutarcho uidetur. Sic enim de institutione horum ludorum in uita Thesei scribit :

Theseus primus Neptuno certamen instituit, gloriariq[ue] est solitus, ob Herculem Olympia Ioui, ob se uerò Isthmia Neptuno celebrari.

Quod enim ibidem in Melicertae honore[m] institutum est, noctu agebatur initiandi magis, quàm spectaculi speciem proferens. Vel potius in honorem Palaemonis (quem Latini Portunum uocant, unde [et] Portunalia dicebantur) ut ex Archiae Poëtae nobili Epigrammate graeco, de his quatuor certaminibus, quod etiam hodie circumfertur, colligitur. Versus hi sunt :

Τέσσαρες εἰσὶν ἀγῶνες ἐν Ἑλλάδα τέσσαρες ἴροι,
οἱ δύο μὲν θνητῶν, οἱ δύο δ' ἀθανάτων.
Ζῆνος, λητοιίδαο, παλαίμονος, αρχεμόροιο,
ἄθλα δε τῶν, κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

*Quatuor Argiuis certamina sacra feruntur,
Bina hominum natis, binaq[ue] coelitibus.
Phoebo, ipsiq[ue] Ioui, Palaemoni [et], Archemoroq[ue],
Poma, Oleastra, Apium, praemia, pinus erant.*

Les jeux néméens, dont les vainqueurs étaient couronnés d'ache, étaient appelés ainsi en référence à la forêt du Péloponèse dans laquelle on eut coutume de les tenir en l'honneur d'Hercule, dont on rapporte qu'il y a occis un lion, ou bien davantage en l'honneur du jeune Archémore, fils de Lycurgue, tué dans cette forêt par un serpent⁵⁰.

Les jeux isthmiques, dont le vainqueur remportait une couronne de pin, étaient ainsi dénommés en raison de l'Isthme du Péloponnèse dans le défilé duquel ils étaient célébrés, non loin du temple de Neptune. C'est en l'honneur de ce dieu qu'ils furent institués par Thésée, ainsi que le rapporte Plutarque⁵¹. Il écrit en effet ceci à propos de l'institution de ces jeux dans la vie de Thésée :

Thésée le premier institua ce concours pour Neptune, et il eut coutume de se glorifier de ce que les jeux olympiques furent célébrés pour Jupiter grâce à Hercule, et que les jeux isthmiques le furent pour Neptune grâce à lui-même.

Ce qui fut en effet institué au même endroit en l'honneur de Mélicerte⁵² se produisait nuitamment, portant à la connaissance de tous une sorte d'initiation plutôt qu'un spectacle. Il se pourrait que ce soit plutôt en l'honneur de Palémon (que les Latins nomment Portunus ; de là vient qu'ils appellent ces fêtes Portunales), ainsi que le recueille à propos de ces quatre concours la célèbre épigramme grecque du poète Archias⁵³ que l'on publie encore aujourd'hui. Voici les vers :

Τέσσαρες εἰσὶν ἀγῶνες ἐν Ἑλλάδα τέσσαρες ἴροι,
οἱ δύο μὲν θνητῶν, οἱ δύο δ' ἀθανάτων.
Ζῆνος, λητοιδαο, παλαιμόνος, αρχεμόριοι,
ἄθλα δε τῶν, κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

*Quatre luttes sont tenues sacrées pour les Grecs,
Deux pour les fils des hommes, deux pour les dieux du ciel.
Les pommes, les olives, le persil et les pins étaient pour Apollon, Jupiter lui-même,
Palémon et même Archemorus des récompenses.*

⁵⁰ Archémore, fils du roi légendaire de Némée Lycurgue, fut tué par un serpent tandis que sa nourrice l'avait laissé sur une touffe d'ache.

⁵¹ Plutarque (46-125), philosophe, moraliste et biographe de langue grecque. Von Gunterrodt rapporte ce qu'a écrit Plutarque sur Thésée dans les *Vies parallèles*, vies 1.

⁵² Fils du roi de Béotie et de Thessalie Athamas. Divinisé, il est devenu Palémon, dieu secourant les marins des tempêtes. Il est nommé Portunus à Rome.

⁵³ Poète de langue grecque du I^{er} siècle avant Jésus-Christ. Il aura notamment été le maître de Cicéron.

Hoc loco etiam notatu dignum est, quod tradit Lucianus Athletarum [et] pancratiastarum sortitionem describens, in argenteam (inquit) calpin, id est, urnam coniiiebantur minutulae sortes, faba non ampliores. Eo semper ordine seruato, ut binis eadem inscriberetur elementi nota : pro athletarum numero sortibus item auctioribus. Quum impenderet certandi tempus, prodibant ex athletis singuli sortem educturi, nec inspectandi productam ius erat, quando id prohibebat assistens mastigophorus. Peracto autem orbe, ambiens Alytarchus inspectabat sortes, atq[ue] ita dispensabat, ut qui alpha esset sortitus, cum eo componeretur qui eandem eduxisset literam : atq[ue] ita deinceps homogrammi certaturi prodibant. Fieri uero sic moris erat, si certaturi pares fuissent. Quod si quinq[ue] aut septem, coniiiebatur in urnam solitaria litera, quae antigraphon siue antigramma non haberet, Qui uerò eam eduxisset, residebat expectans quandiu certarent alii, congressurus mox cum fatigatis uigens ipse atq[ue] integer adhuc viribus. Quod sanè uel foelicissimum censebatur. Dicebatur uero hic Ephedrus, id est ἐφεδρος quae uox apud Sophoclem in Aiace mastigophoro, indicat nouissimum. Coel[ius Rhodiginus] lib[ro] 22. cap[itulo] 18. antiq[uarum] lec[tionum].

In hisce uerò certaminibus primarium locum sine omni dubio obtinuit palaestra, cuius tres praecipuae species recensentur. Prima πάλη lucta, undè παλαιστικός luctator, qui aduersarium premere [et] retinere ualet, graeci à concussionem, Latini ita dixerunt à motu, unde etiam luxare. Creditur inuenta esse à P H O R B A N T E poedotriba Thesei Athenis, quod tamen aliqui ipsi potius tribuunt Theseo. Haud autem uno modo luctabatur. Aliquando amplexu mutuo ab iliis [et] humeris, interdum consortis brachiis manu apprehensis. Item impulsu tantùm certabatur [et] tractu, [et] pressione, [et] supplantatione, ut non caederetur concertator, sed prosterneretur.

Ce que Lucianus⁵⁴ nous livre en décrivant le tirage au sort des athlètes et des lutteurs est aussi digne d'être connu : dans une *calpis*⁵⁵ d'argent (c'est-à-dire une urne), dit-il, étaient jetés de tout petits sorts pas plus grands qu'une fève. On observait toujours cet ordre : le même signe de l'alphabet était inscrit sur deux sorts ; de même, le nombre de sorts employés était proportionnel au nombre des athlètes. Lorsqu'ils s'apprêtaient à se battre, un à un les athlètes qui étaient sur le point de tirer leur sort s'avançaient. Et il était interdit de regarder le sort tiré aussi longtemps que le mastigophore. Après avoir formé un cercle, l'alytarque⁵⁶ allant à l'entour inspectait les sorts et ordonnait ainsi les athlètes que celui qui avait tiré un alpha était placé avec celui qui avait tiré la même lettre. Et ainsi, à leur tour, ceux que les mêmes lettres avaient désignés et qui étaient sur le point de s'affronter s'avançaient. Ainsi était-il coutume de procéder si un couple d'athlètes était sur le point de se battre. Mais s'il y en avait cinq ou sept, une lettre solitaire était jetée dans l'urne qui n'avait pas d'antigraphe ou d'antigramme. Celui qui la tirait demeurait à l'écart, observant les combats aussi longtemps que les autres se battaient, prêt à lutter avec les athlètes épuisés tandis que lui-même était encore intact de ses forces. De là vient qu'il était bien sûr jugé être le plus chanceux. Ce dernier était appelé éphèdre, soit ἐφεδρος. Le chœur dans l'*Ajax mastigophore*⁵⁷ de Sophocle⁵⁸ le désigne comme le plus dispos (Coelius Rhodiginus⁵⁹, livre XXII, chapitre 18 des *Libri antiquarum lectionum*).

Dans ces concours, la palestre obtint sans nul doute la première place ; on en recense principalement trois espèces. La première est nommée πάλμ, lutte, d'où vient le mot πάλαιστικός, lutteur, qui visait à contenir et retenir l'adversaire. Le nom pour les Grecs tire son origine de la concussion⁶⁰, pour les Latins du mouvement (d'où le verbe luxer). On pense qu'elle fut créée à Athènes par P H O R B A S, le pédotribe⁶¹ de Thésée, ce que d'autres cependant attribuent plutôt à Thésée-même. Il y avait plusieurs manières de se battre : parfois par une étreinte mutuelle à partir des flancs ou des épaules, parfois les bras enlacés et saisis par la main. De même, ils se battaient autant avec des heurts, des saisies, des pressions que des ruses, non pour frapper et blesser l'adversaire, mais pour le mettre à terre.

⁵⁴ Lucien de Samosate (125-180), rhéteur et satiriste de langue grecque. Von Gunterrodt se réfère à *Hermotime*, chapitre 40.

⁵⁵ κάλις.

⁵⁶ ἀλυτάρκης : chef de police.

⁵⁷ « À mes douleurs se joignent celles d'Ajax éphèdre ».

⁵⁸ Sophocle (495-406 av. J.C.), tragédien grec.

⁵⁹ Ou Ludovico Ricchieri (1469-1525), humaniste italien.

⁶⁰ παλαίω : lutter, saisir, secouer.

⁶¹ παιδοτριβης : maître de gymnastique pour les enfants.

Secunda, Pugilatus : Pugil autem πύκτης graecè dicitur, qui pugno plagas impingere potest, [et] solo percussu aduersarium prosternere. Primum certamen olim pugnis nudis factum est, itaq[ue] πύξ graecis, Latinis pugna, inde etiam pugnus, quoniam manus quae erat antea passa, [et] μανης, unde nomen [C] habet, clausis digitis effecta est πύκνη densa. Pugnis deinde addita lora ad munime[n]tum, propterea quod nudi cum ferirent, saepè plus damni acciperent, quàm facerent. Ea lora graeco uocabulo caestus dicti, breuia initiò, mox ne excussa exuerentur in ictibus, tum cubito tum humero alligebantur. Postremò ferrum plumbumq[ue] assutum est saeuissimo spectaculo. Cerebrum enim ac guttur facillimè elidebant, idcirco aurium munimenta induebant, ἀμφώτιδας. *Tota ars, Ictum uitare non fuga, sed corporis inclinationibus [et] flexionibus. Tum autem ictum ictu excipere si sit fortior. Postremò ne inferre ictum frustra, concidebant enim plumbi onere praecipites acti si impensius niterentur uerberare.*

Tertia species, Pancratium, ex lucta [et] pugilatu compositum. Pancratiastes enim is dicitur, qui corporis totius conatu, omniq[ue] uirium contentione insurgit in pugnam, eapropter πάμμαχος quoq[ue] uocatur, ad pugnum uocatus, Gellio teste, proiectis altè brachiis consistit, caputq[ue] [et] os suum manibus oppositis, quasi uallo praemunit : congressus inde partim apprehendendo luctari, partim feriendo pugilem uidetur agere.

La deuxième espèce est le pugilat. Le pugiliste en effet se dit en grec *πύκτης*. Il peut blesser avec ses poings, et mettre à terre son adversaire d'une seule frappe. Autrefois, les combats étaient d'abord menés à mains nues, c'est pourquoi les Grecs disent *πύξ*⁶², et les Latins *pugna*⁶³ et *pugnus*⁶⁴. En effet, la main, qui était avant ouverte, tire son nom [C] de *μανής*⁶⁵. Et, après avoir fermé les doigts, la main est rendue *πυκνή*, c'est-à-dire dense. Ensuite, des lacets de cuir furent ajoutés aux poings pour les protéger : en effet, lorsqu'on frappait à main nue, on se blessait plus souvent que l'on ne blessait. Ces bandes de cuir étaient nommées *caestus* dans le vocable grec. Elles étaient courtes au commencement, puis, afin qu'elles ne se défissent ni ne tombassent lors de la frappe, elles étaient attachées tantôt au coude, tantôt à l'épaule. Enfin, pour les spectacles les plus furieux, du fer et du plomb y étaient cousus. La tête et la gorge étaient très facilement écrasées, c'est pourquoi les athlètes revêtaient des protections sur les oreilles, les *ἀμφωτιδας*. Tout l'art consiste à éviter le coup non par la fuite, mais en se penchant et en fléchissant le corps ; s'il est plus fort, parer le coup par une autre frappe. Enfin, ils ajoutaient ces poids afin de ne pas porter de coups dans le vide. Ils tombaient en effet la tête la première, entraînés par le poids du plomb, s'ils s'efforçaient de frapper avec trop de puissance.

La troisième sorte, le panrace⁶⁶, est composée de la réunion de la lutte et du pugilat. On appelle en effet pancratiaste⁶⁷ celui qui se dresse au combat pour attaquer par l'élan de son corps tout entier et par tout déploiement de ses forces. Pour cette raison il est aussi appelé *παμμάχος*⁶⁸. D'après le témoignage de Gellius⁶⁹, appelé à la lutte, l'athlète se dresse les bras tendus devant lui, se faisant comme un rempart de ses mains pour protéger son visage et sa tête. Puis, ayant rencontré son adversaire, il semble mener le combat pour partie en saisissant son adversaire, pour partie en le frappant.

⁶² πύξ : avec les poings.

⁶³ *Pugna* : combat.

⁶⁴ *Pugnis* : poing.

⁶⁵ *μανός* : mou, épars, rare. Main se dit *manus* en latin, d'où le rapprochement entre les deux mots. L'étymologie que propose von Gunterrodt est douteuse selon l'état actuel de nos connaissances linguistiques. Toutefois, cette manière de reconstruire le parcours d'un mot à partir d'éléments historiques, phonétiques et sémantiques pour en trouver la signification originelle -ou lui en donner une- est courante dans la littérature depuis le Moyen âge au moins, nous en verrons un exemple au folio 33r. Voir Guiette (Robert). « L'invention étymologique dans les lettres françaises au Moyen Age », dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°11, 1999. pp. 273-285.

⁶⁶ *παγκράτιον* : combat gymnique réunissant la lutte et le pugilat.

⁶⁷ *παγκρατιαστής* : athlète qui combat au panrace.

⁶⁸ *παμμάχος* : litt. qui lutte contre tous ; qui lutte au panrace.

⁶⁹ Aulus Gellius, ou Aulu-Gelle (vers 126-180), grammairien romain et auteur des célèbres *Nuits Attiques*. Von Gunterrodt se réfère au livre XIII, chapitre 27.

Theseus hoc genus creditur reperisse, quando in Creta absq[ue] gladio Minautorum aggressus est. Coel[ius] [libro] 13 antiq[uarum] lect[ionum]. Palaestricen quoq[ue] totam inuenit, [et] ab eo profecta palaestritaru[m] disciplina, ab eius rei magistris celebrari coepta, cum antea sola corporis magnitudine [et] robore certaretur, Hac ipsa etiam Cercionem, qui omnes alios secum pugnantes occidit, superauit, ut scribit Pausan[ias] in Att[ica]. Quanquam antiquius hoc inuentum (graecorum tamen) esse uideatur, quo etiam ab Hercule Antaeus superatus fuerit, ut constat ex Epigrammate Dyothimi latinè ab Andrea Alciato Iurisconsulto doctissimo sic redditum :

*Conseruère manus ualidae in certamine luctae,
Neptuni soboles, stirpsq[ue] superba Iouis.
Praemia non illis lucenti ex aere lebetes,
Dicta sed alterutri uitae morsue fuit.
Occidit Antaeus, decuit victoria Graium,
Graecia enim Luctae, non Lybia autor erat.*

In pancratio inter caeteros clarus memoratur [C2] fuisse Sostratus Sycionius cognomento Acrochersites, qui hoc Stratagemate fertur usus esse, arreptis extremis aduersarii manibus eas frangebat, nec prius dimittebat, quàm sensisset eum deficere. In lucta Leontiscus palaestrita Siciliensis, haud alio more quàm Sostratus in Pancratio aduersarios percellebat. Neq[ue] enim colluctatione sternebat, sed uictoriam summis digitis collidendis extorquebat.

On croit que Thésée inventa ce genre de lutte, quand il attaqua sans épée le Minotaure (Coelius Rhodiginus, livre XIII des *Libri antiquarum lectionum*). Il élaborait aussi l'art de la palestre toute entière, et la discipline des maîtres de palestre fut améliorée ; les maîtres commencèrent de répandre son usage, alors qu'avant on ne combattait que par la force et la vigueur du corps. Par la discipline, Thésée surpassa même Cercyon⁷⁰, lui qui tuait tous ceux qui combattaient avec lui, ainsi que l'écrivit Pausanias⁷¹ dans la partie de la *Périégèse* qu'il consacre à l'Attique. Quoiqu'il semble qu'elle fût inventée plus anciennement (cependant toujours des Grecs), c'est par cette sorte de lutte qu'Antée⁷² fut vaincu par Hercule ainsi que le fait est établi par l'épigramme de Dyothimus⁷³ que le très savant jurisconsulte Andreas Alciatus a ainsi rendue en latin :

*Le rejeton de Neptune et la progéniture orgueilleuse de Jupiter
En vinrent aux mains, rivalisant dans une lutte vigoureuse.
Ils ne recevraient pas pour récompense des bassins faits d'un airain brillant,
Mais la mort ou la vie de l'un ou l'autre.
Antée s'écroula, la victoire convint au Grec,
En effet, c'est la Grèce qui créa la lutte, non la Libye.*

Parmi tous les autres lutteurs au pancrace, [C2] on se souvient que Sostrate de Sicyone, surnommé l'acrochersite⁷⁴, fut célèbre. On rapporte qu'il se servait de cette technique : ayant saisi les extrémités des mains de son adversaire, il les brisait, et ne lâchait pas son adversaire avant qu'il ne sentît ses forces lui faire défaut. Le maître de gymnastique Leontiscus de Sicile surpassait ses adversaires à la lutte d'une façon non moins différente de celle de Sostrate au pancrace. Il terrassait en effet ses adversaires non par la lutte au corps-à-corps, mais arrachait la victoire en heurtant le bout des doigts.

⁷⁰ Cercyon l'Arcadien, fils de Poséidon. Il défait les voyageurs à la lutte en leur promettant une récompense s'ils gagnaient, puis les tuait en les serrant dans ses bras. Thésée le souleva en le prenant aux genoux et le projeta sur le sol, lui brisant le crâne.

⁷¹ Pausanias, dit le Périégète (115-180), géographe grec, connu pour sa description de la Grèce, la *Périégèse*, qu'il nous a laissée.

⁷² Géant de Libye, fils de Poséidon et de Gaïa. Toucher sa mère la terre lui redonnait ses forces ; il était donc toujours le vainqueur des combats qu'il menait.

⁷³ Plutôt orthographié Diotimus, épigrammatiste de langue grecque dont on ne sait rien ; il nous aura laissé quelques épigrammes.

⁷⁴ ἀκροχερσίτης, variant orthographique d'ἀκροχειριστής ayant la même signification : qui lutte seulement avec les mains.

Hunc tradit Suid[as] institutum esse apud Clearchum discipulum Euchiri Corinthii [et] Chilonis Paterensis.

Apud Romanos deinde maximo in pretio [et] summum ob studium celeberrimam fuisse hanc artem ex eo certissimum est, quod non solum gladiatores suos (qui uenali sanguine in arena decertarent, quos magistri [et] institutores, quibus Lanistarum nomen erat, ex seruorum delectu ac libertorum comparabant, quorum genera quatuor, Retiarii, Secutores, Myrmillones, Hoplomachi, qui ea potissimum causa in ludis co[m]mitti solebant, ut hoc spectaculo assuefacti tyrones cruentum hostem non expauescerent) habuerunt, sed in hoc munere etiam liberae conditionis homines nomen dederunt, ut specimen uirtutis animo insitum ostenderent.

Imò postea, hac ipsa instructi multi inuenti sunt Imperatores, illustres uiri atq[ue] duces, qui monomachiam exercere soliti, [et] aduersus quemlibet Athletam robore contendere ausi sunt, qualem Neronem, Traianum, Antoninum [et] Seuerum accepimus, quos praeterquam quod hac sola arte sanitatem conseruasse, fortissimosq[ue] euasisse traditum est, ob hanc quoq[ue] causam eos fecisse ueritati consentaneum uidetur, ut suo exemplo reliquos ad eiusmodi exercitia inuitarent.

Veteres quoq[ue] Germanos, qui semper antiqua etiam uirtute [et] inuicto animi robore claruerunt, non in minori existimatione eam habuisse, tam certum est, ut probatione nulla indigeat.

D'après Suidas⁷⁵, cette technique fut instituée auprès de Cléarque⁷⁶, le disciple d'Euchirus de Corinthe⁷⁷ et de Chilon de Patras⁷⁸.

Il est ensuite très certain que les Romains faisaient grand cas de cet art, et qu'ils l'étudiaient en nombre avec la plus haute estime non seulement pour cette raison qu'ils avaient leurs propres gladiateurs (qui combattaient dans l'arène, mettant en vente leur sang ; ils étaient préparés parmi une sélection d'esclaves et d'affranchis par des maîtres et des instructeurs que l'on nomme lanistes⁷⁹).

Il y en avait quatre sortes : le rétiaire⁸⁰, le secutor⁸¹, le mirmillon⁸² et l'hoplomaque⁸³. Ils avaient principalement coutume de se battre dans ces jeux afin que les jeunes recrues, habituées à ce spectacle, ne redoutassent pas l'ennemi ensanglanté), mais encore parce que même des hommes de condition libre s'enrôlèrent dans cette fonction pour faire montre par leur courage d'un exemple de vertu qui était en eux.

Bien plus encore, outre ces faits, on trouva de nombreux empereurs, de nombreux hommes illustres ou des généraux instruits de cet art-même qui eurent habitude de s'exercer à la monomachie⁸⁴ et osèrent se mesurer à n'importe quel athlète. Il en fut ainsi des empereurs Néron, Trajan, Antonin et Sévère, dont nous apprenons que, en outre d'avoir conservé par ce seul art leur santé, ils en sont sortis plus forts. C'est aussi pour cette raison qu'il semble que ces empereurs ont rendu cet art conforme à la vérité, de sorte à inviter par leur exemple les autres à des exercices de ce genre.

Il est si certain que les anciens Germains aussi, qui se sont toujours illustrés par leur antique vertu et la robustesse invaincue de leur courage, ne tenaient pas l'art du combat en piètre estime, que ce fait ne manque d'aucune preuve.

⁷⁵ Auteur supposé de la *Souda*, une encyclopédie grecque rédigée à la fin du x^e siècle.

⁷⁶ Cléarque de Rhégium ; j'ignore d'où vient l'information que transmet von Gunterrodt à propos de ses maîtres. Les entrées de la *Souda* que j'ai consultées n'indiquent rien de tel.

⁷⁷ Pausanias indique qu'il enseigna à Cléarque l'art de sculpter (*Périégèse*, livre VI, chapitre 4).

⁷⁸ Chilon de Patras, lutteur célèbre, deux fois vainqueur à la lutte lors des cent-douzièmes et cent-treizièmes olympiades (respectivement 332 et 328 avant Jésus-Christ).

⁷⁹ Lanista : maître de gladiateurs.

⁸⁰ *Retiarius* : gladiateur armé d'un filet et d'un trident.

⁸¹ *Secutor* : litt. poursuivant. Mirmillon formé pour affronter les rétiaires à l'aide d'un *scutum* (grand écu rectangulaire) et d'un glaive.

⁸² *Mirmillo* : Son casque au grand cimier anguleux le rendait vulnérable face au filet du rétiaire. Il fut donc convenu de créer une nouvelle classe, le secutor, dont le casque est nettement plus arrondi.

⁸³ *Hoplomachus* : gladiateur armé d'une lance, d'un poignard et d'un *dipeus* (petit bouclier rond) ou d'une parme (petit bouclier en forme de croissant).

⁸⁴ *Monomachia* : combat singulier.

Scribit Saxo lib[ro] 6. Hamam apud Saxones gymnics palmis clarissimum habitum esse, adeo ut magno militaris pompa tripudio ductus sit ad conflictum, [et] Starcathero inter Danos fortissimo, sed capulari oppositus. Quum [C3] in conflictum ambo descendisset, astarentq[ue] hinc [et] inde numerosi spectatores, ut suo uictori gratularentur, Starcathenus primo quidem insultu propter inualidas uires penè resupinatus est, uerum ubi tanquam ignominiam à se repellens resumpsit uires, [et] se sibi restituit, medium Hamae corpus dissecuit.

Nunc autem ad nostra tempora ueniam. Et quia exterarum gentium nobilissimi pugiles mihi prorsus sunt ignoti, ac tantum aliquorum discipulos uidi [et] cognoui : Iudicium de iis facere nolo. Quò ad Germaniam uerò : Duae factiones extiterunt : una ex parte ut plurimum pelliones, [et] alii opifices cum his confoederati, quorum etiam aliqui magistri in arte, praesertim galdium tractandi, haberi uolunt, qui ex speciali Romanorum Imperatorum [et] Regum priuilegio, in nundinis Francofurdiensibus, quos in arte excellere putant, [et] in eorum sectam qui iurare uolunt, eodem titulo insignire solent. Alteri his oppositi plerunq[ue] studiosi bonarum disciplinarum [et] aliarum artium minus sordidarum periti, qui certè illis arte praestant, quamuis rarissimi etiam inter hos reperiantur, qui certum fundamentum habeant, [et] discipulos suos rationibus certis instituere possint.

Saxo⁸⁵ écrit au livre VI de la *Geste des Danois* que Hama jouissait d'une très grande renommée auprès des Saxons en raison de ses succès à la lutte au point d'être mené au combat accompagné d'une grande danse du cortège militaire, et fut opposé à Starkad, le plus puissant des Danois ; il avait cependant un pied dans la tombe. Comme [C3] l'un et l'autre engageaient le combat et qu'ici et là de nombreux spectateurs se tenaient debout pour féliciter leur vainqueur, assurément Starkad au premier assaut faillit tomber à terre en raison de ses forces diminuées ; mais quand, éloignant de lui l'infamie, il réunit ses forces et revient à lui, il trancha le corps de Hama en son milieu.

Venons-en à présent à notre époque : et, puisque les plus célèbres combattants des peuples étrangers me sont tout-à-fait inconnus, et que je n'ai vu et connu que les élèves de quelques-uns d'entre eux, je me refuse à tout jugement sur ces derniers.

Voici ce qui concerne la Germanie : deux factions apparurent, dont l'une est composée en partie majoritairement de pelletiers et d'autres artisans associés avec ces derniers, dont certains veulent être tenus pour maîtres, surtout dans l'art de manier l'épée. Lesquels ont l'habitude d'attribuer ce même titre à ceux qu'ils jugent exceller en cet art et qui veulent s'engager par serment à rejoindre leur école de discipline lors des foires de Francfort, grâce à un privilège spécifique accordé par les rois et empereurs des Romains⁸⁶.

Les autres opposés à ces derniers étaient pour la plupart des étudiants des bonnes disciplines et connaisseurs d'autres arts moins vils, qui assurément surpassent par leur art le premier groupe, quoiqu'on en trouve parmi ces derniers de très rares qui sachent les fondements déterminés de cet art et puissent enseigner à leurs élèves des principes théoriques certains⁸⁷.

⁸⁵ Saxo Grammaticus, ou Saxo le Grammairien (ca.1150-ca.1220), moine et chroniqueur danois ayant rédigé une grande somme historique sur le peuple des Danois en seize livres. Saxo reprend ici un épisode de combat mythologique entre deux héros.

⁸⁶ Von Gunterrodt parle bien sûr des *Marxbrueder*, une confrérie d'épéistes ayant pour emblème la figure léonine du tétramorphe d'où ils tirent leur nom (litt. « Frères de Marc »). L'empereur Frédéric III leur octroya en 1487 par décret le monopole du titre de « maître à l'épée longue ».

⁸⁷ L'auteur se réfère aux *Federfechter*, ou *Freyfechter*, ayant pour emblème un griffon. Bien que cette confrérie rivale des *Marxbrueder* fût créée en 1570, elle ne fut véritablement reconnue qu'en 1607 par décret de l'empereur Rodolphe II. Si l'on en croit von Gunterrodt, les deux confréries diffèrent par la fonction sociale de leurs membres, ainsi que leur qualité technique. La plume présente sur les armoiries des *Federfechter* pourrait symboliser la qualité de lettré qu'avaient les membres de cette confrérie, en opposition aux *Marxbrueder*.

Repertus est ante annos aliquot Argentinensis quidam Ioachimus Meier, qui conatus est firmas regulas demonstrare, [et] uolumen etiam magnum hac ipsa de arte edidit germanico Idiomate, [et] licet aliquid intellexisse uideatur, usum tamen istorum fundamentorum non commonstrauit.

De ueris igitur principiis aliquid commemorare constitui, quod eo melius [et] facilius, ut spero, facere poterò, quoniam [et] librum uetustissimum compositum à Monachis nobilibus (sicuti enim multi clarissimi Imperatores [et] duces belli uita ferè peracta, sese in monestaria abdere solent, ubi in otio saepius recordantur praeliorum, quibus praeferunt [et] quando uicti sunt, causasq[ue] quomodo praeuenire potuerint considerant, posteritati deinde scriptis consulere possunt : ita [et] nobiles quondam, qui plerunq[ue] erant fortes [et] peritissimi tam in pedestri, quàm equestri pugna, tandem ueterani [et] emeriti uitam monasticam elegerunt, propter consuetum autem laborem in otio uiuere non potuerunt, sed ad ualetudinem tuendam certis horis haec exercitia habuerunt, tandem certum fundamentum inuenisse eos mirum non est) describendum [et] depingendu[m] nactus sum, à Iohanne Herwarto Herbipolensi, Zonario, [et] gladiatore celebrato, (cum quo magna familiaritas mihi intercessit) per id tempus Principis Illustrissimi Friderici Wilhelmi ducis Saxoniae Lanista, Qui illum in monasterio Franconiae, cum militem ageret sub Marchione Alberto se reperisse, mihi retulit.

On trouva il y a quelques années un certain strasbourgeois, Joachim Meyer⁸⁸, lequel entreprit d'exposer les règles sûres de l'art du combat, et fit paraître en langue germanique un grand ouvrage sur cet art-même. Et, bien qu'il semble avoir compris quelque élément de cet art, il ne montra toutefois pas l'usage de ces fondements⁸⁹.

C'est pourquoi je me suis déterminé à rappeler quelque chose à la mémoire à propos des véritables fondements de l'art du combat, ce que je pourrai faire d'autant mieux et plus facilement, ainsi que je l'espère, puisque j'ai trouvé un livre très ancien⁹⁰, composé par de nobles moines (ainsi en effet que de nombreux capitaines⁹¹ et chefs de guerre très célèbres, alors que leurs vies touchaient à leur fin, avaient coutume de se retirer dans des monastères. Là, dans leur oisiveté, ils se remémoraient les batailles qu'ils avaient dirigées et, quand ils avaient été vaincus, ils considéraient les causes de leurs défaites et comment ils auraient pu y remédier ; enfin, ils peuvent pourvoir à leur postérité par leurs écrits. Ainsi, ces nobles autrefois étaient pour la plupart vigoureux et très expérimentés tant au combat équestre que pédestre. Les vétérans et les émérites élirent enfin une vie monastique, et il ne purent vivre dans l'oisiveté en raison de leur habitude aux efforts laborieux ; mais ils pratiquaient ces exercices martiaux à certaines heures pour veiller à leur santé. Il n'est enfin pas étonnant qu'ils aient trouvé le fondement véritable de l'art du combat) qu'il me faut décrire et commenter. Il était chez Johannes Herwart von Würzburg, ceinturier et très célèbre escrimeur (avec lequel j'ai entretenu une grande familiarité) qui était à cette époque le maître d'armes du très illustre prince Frédéric-Guillaume⁹² duc de Saxe. Celui-ci m'a rapporté l'avoir trouvé dans un monastère de Franconie tandis qu'il servait dans les armées du margrave Albert⁹³.

⁸⁸ Joachim Meyer (ca.1537-1571), bâlois de naissance. Il aura officié surtout à Strasbourg où il obtint le droit de bourgeoisie, en tant que maître d'armes et maître coutelier. Il est reconnu entre autres choses pour la publication d'un grand traité d'escrime agrémenté de très belles gravures en 1570.

⁸⁹ Cette remarque dépréciative du travail de Meyer peut sembler injustifiée sur certains points. Sans doute von Gunterrodt aura-t-il voulu minorer l'apport de son prédécesseur pour mieux valoriser l'originalité et l'utilité de son traité. Toutefois, cette remarque est fondée sur ce que von Gunterrodt inclut dans son œuvre un véritable travail de compilateur, de commentateur et d'historien, en outre de proposer plus loin dans l'ouvrage des principes théoriques à partir du cercle, ce que Meyer avant sa mort commençait à ébaucher.

⁹⁰ Von Gunterrodt se réfère ici au Royal Armouries, ms I.33, le plus ancien *Fechtbuch* actuellement répertorié. On y trouve au folio 7r le nom de l'ami de von Gunterrodt : Johannes Herbart von Wurzburg.

⁹¹ *Imperatores* est normalement traduit par généraux. Pour éviter l'anachronisme, je me suis déterminé à le traduire par capitaines.

⁹² Friedrich Wilhelm von Sachsen (1562-1602), duc de Saxe-Weimar.

⁹³ Albert-Alcibiade II de Brandebourg-Kulmbach (1522-1557), qui mena deux campagnes militaires en Franconie, l'une en 1552 l'autre en 1553.

Et quia informatore ad hanc artem usus sum fidelissimo Balthasaro Cramonio Polnauisiensi Pomerano, Medicinae studioso, [et] discipulo huius Herwarti, non minus in hac ipsa scientia celebri, praesertim si armis incidentibus pugna ineunda sit, ta[m] certa enim [et] indubitata artis suae habet principia, ut neminem quondam reformidasset. Ante semestre autem à pessimis nebulonibus sceleratissime uulneratus, sinistrumq[ue] brachium mutilum ipsi redditum, dextra adhuc est practicus. In armorum autem generibus, quibus tractandis duarum manuum ministerio opus est, bonus theoreticus, [et] demonstratione satisfacere discipulis potest.

His ambobus uerè Gymnastarum competit definitio à Rauisio descripta, cum sic ait : *Lanistae [et] gladiatores dicuntur qui ueram, non umbratilem digladiandi artem profitentur : quiq[ue] numeros omnes impetendi, caedendi, inferendiq[ue] [et] uitandi uulnera, atq[ue] etiam ubi punctim caesimq[ue] feriendum sit, discipulos docent, ut si quando in pugnam prodeundum sit, tutentur se melius [et] inimicos inuadant cautiùs.*

Tàm certò enim eorum ars nititur fundamento, ut recessione [et] corporis declinatione discipuli eorum, modo rectè edocti fuerint, [et] diligentia sua practici euadant, ad uitandos ictus haud opus habeant (cuius rei non rarum specimen ostendit Doctissimus D[ominus] Magister [et] strenuus dimicator Iohannes Wilhelmus Neunouuel Ienensis, eius ego quidem comes [et] tanquam alter Pyrrithous, ac quasi aemulus studiorum fui, merito autem illi palmam do, uix enim simulachrum aliquod **[D]** insignis ipsius fortitudinis referre possum. A quo utinam Theseo in hoc meo scripto adiuuari potuissem)

Je m'attèlerai aussi à cette tâche d'autant mieux que j'ai reçu l'aide de mon formateur à cet art, le très fidèle Balthazar Cramonius de la Poméranie polonaise, étudiant en médecine et élève de cet Herwart, non moins reconnu dans cette science-même, notamment si, étant venu aux armes, il lui faut combattre : il possède en effet des fondements de son art si sûrs et certains qu'il n'a jamais redouté quiconque. Il y a six mois, il a été blessé de la façon la plus scélérate par les plus méchants vauriens. Son bras gauche a été mutilé, mais il est encore agile de sa main droite. Dans la pratique des genres d'armes pour le maniement desquels il est nécessaire de se servir des deux mains, ce bon théoricien peut satisfaire ses élèves par sa démonstration. Pour ces deux escrimeurs, la définition des maîtres d'armes que donne Ravisius⁹⁴ convient tout-à-fait, lorsqu'il écrit ainsi⁹⁵ :

On nomme maîtres d'armes et escrimeurs ceux qui professent le véritable art de combattre, non cet art d'exercice : lesquels enseignent à leurs élèves toutes les manières d'assaillir l'adversaire, de frapper de taille, de porter et d'éviter les blessures, et aussi quand il convient de frapper de taille et d'estoc, de sorte que si un jour il leur faille aller au combat, ils se protègent mieux, et assaillent leurs ennemis avec plus de précautions.

En effet, leur art s'appuie sur un fondement si sûr que leurs élèves, par l'inclinaison et l'éloignement du corps, n'ont aucune peine à esquiver les frappes, pourvu qu'ils fussent droitement instruits et en sortissent agiles par leur application (le très savant maître et diligent combattant le sieur Johannes Wilhelm Neonobellus de Jena⁹⁶ est un véritable modèle de cet art. Je fus donc assurément son compagnon et, pour ainsi dire, son Pyrrithos⁹⁷ et comme son émule en études⁹⁸. Je lui confère à bon droit la palme, je ne peux qu'à peine rapporter ici **[D]** quelque image de son insigne force. Ah ! Si seulement j'avais pu être assisté par ce Thésée pour la rédaction de ce texte !).

⁹⁴ Ravisius Textor, ou Jean Tixier de Ravisi (1480-1524), rhéteur et humaniste français ayant enseigné à l'Université de Paris.

⁹⁵ *Officina*, titre VI *Artes et artifices, Athletarum uaria genera*.

⁹⁶ Johannes Wilhelm Neonobellus orthographié Neonouel dans l'imprimé. Proche de Heinrich von Gunterrodt, il fut juriste. Il a notamment défendu son maître François Hotman dans une lettre écrite à Bâle le 1er mars 1579 à Heinrich von Gunterrodt. Cette lettre a ensuite été imprimée en 1579 sous le nom de *Vacantiae uindemiales Iohannis Basii Frisii, siue de fatuite Basiana ; Epistola ad nobilissimum uirum Henricum a Gunterroda*. Jean Baes (ca. 1540-1596) avait en effet attaqué François Hotman dans ses *Paradoxarum disputationum Iuris ciuilibi libri IV*.

⁹⁷ Demi-dieu, roi des Lapithes. D'abord rival guerrier de Thésée, il deviendra son compagnon. Tous deux projetèrent d'enlever Perséphone, mais furent faits captifs par Hadès ; Héraclès ne parviendra à délivrer que Thésée.

⁹⁸ Tous deux étudiaient le droit.

Quamuis modus ille exteris nationibus usitatissimus, minimè improbandus, sed suo loco summa laude digna sit illa agilitas. Ut igitur ad rem ipsam accedam, Definitionem tantummodo Palaestricae siue potius dimicatoriae artis tradam, in cuius tamen explicatione non pauca etiam de fundamentis attingam. Sit itaq[ue] haec descriptio.

D I M I C A T I O est ingenua, uirilis [et] nobilissima ars Gymnastica, Ex principiis naturae, certissimis fundamentis, perfectissimisq[ue] figuris demonstrata, quae [et] gladiatori, [et] militi, cuicunq[ue] deniq[ue] ad se, in Pancratio, praeliis [et] monomachiis, quibuslibet armis manuariis, nec non colluctatione, fortiter defendendum, [et] de Antagonista, uel hoste, aut aduersario, uictoriam reportandam prodest. Exercenda sanitatis conseruandae, [et] robusti corporis habitus acquirendi causa, gloriae quoq[ue] ac uirtutis gratia.

Dimicationem appello. Plerunq[ue] enim dimico accipitur pro pugno, quod propriè fit re, [et] quia Monachi probatissimi huius artis scriptores ita nominant, qui eam sic definiunt : *Dimicatio est diuisarum plagarum ordinatio.* Porro genus, quod sit ars, constat etenim ex collectione praeceptorum, iisq[ue] arctissimis concluditur. *Dico Ingenuam,* quia inter liberales artes, quae solum ingenii, non manuum ministerio peraguntur, non potest numerari, cum ad hanc corporis maior quàm animi habitus requiratur : quia tamen firmissimis principiis, regulis perfectissimis [et] ingeniosissimis nititur, meritò hunc titulum sortitur, nec inter mechanicas siue illiberales recensetur,

Quoique cette manière de combattre soit très fréquemment utilisée par les nations étrangères, elle doit être fort peu condamnée ; que cette agilité au contraire soit en son lieu digne de la plus haute louange. C'est pourquoi, pour en venir à la chose-même, je transmettrai une définition seulement de l'art de la palestre, ou plutôt du combat : dans l'explication de cette dernière je n'en dirai pas peu sur les fondements de l'art du combat.

Ainsi, soit cette description :

LE COMBAT est un art gymnastique digne d'un homme libre, viril et très noble. Exposé à partir des principes de la nature, des fondements très sûrs et de figures parfaites, il sert à l'escrimeur, au soldat et enfin à quiconque pour se défendre courageusement dans le pancrace, les batailles et les duels au moyen de toutes armes manuelles -non sans la lutte-, et pour remporter la victoire sur l'antagoniste, l'ennemi ou l'adversaire. Il faut s'y exercer en vue de conserver la santé et d'acquérir une constitution physique robuste, mais aussi pour la gloire et le mérite.

Je le nomme combat. En effet la plupart du temps *dimico* est employé pour *pugno*⁹⁹, ce qui est convenable pour notre affaire, et parce que des moines très excellents qui ont écrit à propos de cet art le nomment ainsi. Telle est la définition qu'ils en donnent : *le combat est l'ordonnement de différents coups*¹⁰⁰. En outre, ce genre de combat, parce qu'il est un art, consiste en effet en la réunion de préceptes, et est enclos par ceux de ces derniers qui sont les plus profonds. *Je dis digne d'un homme libre*, puisque, comme on recherche pour cet art davantage la disposition du corps que de l'esprit, il ne peut être compté parmi les arts libéraux¹⁰¹ qui ne sont pratiqués que par le ministère des dispositions intellectuelles et non par celui des mains : cependant, comme le combat s'appuie sur des principes très sûrs, des règles très parfaites et très ingénieuses, il obtient ce titre à bon droit ; et on ne le compte pas parmi les arts mécaniques ou non nobles¹⁰².

⁹⁹ La différence sémantique entre ces deux verbes est très mince, puisque leurs emplois sont presque exactement les mêmes, renvoyant tantôt à des combats singuliers, tantôt à des batailles rangées.

¹⁰⁰ Royal Armouries ms. I.33, f.1v : *Notandum quod ars dimicatoria sic describitur : Dimicatio [est] diu[er]sar[um] plagar[um] ordinatio [et] diuiditur in septem p[ar]tes, ut hic.*

¹⁰¹ Les arts libéraux, par opposition aux arts mécaniques, constituent un ensemble de disciplines fondées sur le *trivium* (i.e. grammaire, rhétorique, dialectique) et le *quadrivium* (i.e. arithmétique, géométrie, astronomie, musique). Ils se caractérisent par l'emploi de l'écrit et leurs lieux d'enseignement que sont les universités et les académies. De plus, les arts libéraux ne sont pas pratiqués en vue d'une récompense ou d'un salaire, contrairement aux arts mécaniques. Ils trônent au sommet de la hiérarchie des savoirs.

¹⁰² Les arts mécaniques sont constitués des arts manuels, généralement liés au monde de l'artisanat : travail du textile, armature, navigation, agriculture, chasse, médecine et arts de la scène dans la partition originale d'Hugues de Saint-Victor. Plus de détails sont donnés dans le V de la préface du premier tome.

nam [et] Iureconsultus l[ege] 4. ff. de his qui notant[ur] infam[ia], inquit, quod Iulius [et] Cassius responderunt : Athletas omninò artem ludicram non facere. Item : *Virilem*, quòd strenuos uiros maximè deceat, [et] fortitudinem non parum in iis augeat. Addo : *Nobilissima Gymnastica*, Platonem secutus, qui tanti eam fecit, ut coeteris exercitationum generibus, pro offensione simul [et] defensione praeponeret, nec ulla exercitatione inferiorem hanc esse, aut minus [D2] laboriosam uelit. Sequitur, *Ex principiis naturae*. Oculari uidelicet demonstratione, quae tam certa est, ut nemo *κοίνας ἐννοίας* habens, siue ratione naturali praeditus negare possit, praesertim cum omnis intuitiua noticia sit optima definitio, ac re ipsa comprobari [et] uerberibus demonstrari queat, si uerbis fides non habeatur. *Certissimis fundamentis*, Ex partitione uidelicet tum corporis humani, tum armorum usitatorum, iuxta uersiculum :

*Omnis pancratiō certans distinguere recta
 Corpus [et] arma simul diuisione sciat
 Wer recht wil fechten und Ringen/
 Der teil den Man/ und auch die Klingen/
 Wird er mit ringn / und fecht n bestan/
 So ers vorm Man wol brauchen kan.*

Ad corpus quod attinet diuiditur hoc in membra debiliora [et] firmiora. In partes item quae sunt uel fiunt laesioni obnoxiae propinquas [et] remotas. Ubi etiam docetur, quomodo se possit quisq[ue] intendere ad firmitatem, de quo Cicero aliquid 2 Tuscul[anis disputationibus] : Exclamant, inquit, quàm maximè possunt, cum exercentur Athletae. Pugiles uerò etiam cum feriunt aduersarium, in iactandis caestibus ingemiscunt, non quod doleant, animoue succumbant, sed quia in profundenda uoce omne corpus intenditur, uenitq[ue] plaga uehementior.

Teilung des
 Leibs/
 In die
 Stercken
 undt
 Schwechen/
 In nechste
 und weiteste
 blößen.

En effet, le Jurisconsulte l'affirme dans *Digesta*¹⁰³, titre « *De his qui notantur infamia* », loi 4 : « Jules et Cassius répondirent que les athlètes ne tirent généralement point de gain de leur art ».

De même : *viril*, de ce que cet art convient au plus haut point aux hommes énergiques, et qu'il accroît non peu la force de ces derniers.

J'ajoute : *très noble art gymnastique*, suivant Platon, qui fit si grand cas de cet art qu'il l'avait préféré pour l'attaque aussi bien que pour la défense à tous les autres genres d'exercices, et tenait qu'il ne lui était aucun exercice inférieur [D2] ou moins laborieux.

Suit *issu des principes de la nature*, soit évidemment *par une démonstration visible*, qui est tellement sûre que personne disposant du bon sens commun ou doté de la raison naturelle ne peut la nier, notamment parce que toute connaissance intuitive est la meilleure des définitions ; et, si l'on n'a pas confiance dans les mots, la chose-même peut être prouvée et démontrée par les coups.

Issu de fondements très sûrs, soit bien entendu issu de la division d'une part du corps humain, d'autre part de l'utilisation des armes d'après ces petits vers :

*Que tout homme luttant au pancrace sache distinguer
Le corps et les armes à la fois par une juste répartition.
Qui veut pratiquer droitement l'escrime et la lutte,
Départit l'homme mais aussi la lame.
Il sortira vainqueur par l'escrime et la lutte,
Ainsi il peut en avoir tout-à-fait besoin face à l'ennemi.*

En ce qui concerne le corps, il est divisé en membres plutôt faibles et en membres plutôt forts. De même, le corps est divisé en parties proches et lointaines qui sont ou deviennent exposées aux blessures. On y enseigne aussi comment chacun peut se roidir. Cicéron écrit quelque chose à ce propos au livre II des *Tusculanes* : les athlètes, dit-il, crient autant qu'ils le peuvent lorsqu'ils s'entraînent. Les lutteurs aussi poussent des cris en lançant leurs poings toutes les fois qu'ils frappent leur adversaire ; non qu'ils souffrent ou qu'ils se laissent abattre, mais que par l'émission de leur voix, tout leur corps se raidit, et le coup en devient plus violent.

Division du corps en parties fortes et en parties faibles, en ouvertures proches et éloignées

¹⁰³ Un des grands *codices* qui composent le *Corpus iuris civilis*, somme de référence en droit romain, compilée sur décision de l'empereur Justinien. Elle est répartie en quatre grands *codices* : le *Codex Iustinianus* (529), la *Digesta* (533), les *Institutiones* (533) et les *Nouellae leges* (565).

Armorum autem usitationum genera uaria sunt, quorum praecipua nomina, ut maximè potero, propria recensebo.

Dussacken/
Sebel,

Primum in usu est Dussaken/ quod genus uocare licebit, Acinacen siue Harpen, forma etenim conuenit : praeterea à Thussagetis populis Scythia ultra Sauromatas, qui sicuti Persae tam breuibus falcatis ensibus usi sunt, germanicum nomen uidetur esse translatum. Quo ad ipsum exercitium, siue effectus consideretur siue ipse certandi modus, non multò dissimile uidetur à caestuum pugna, si modo caestus fuit genus clauae, ut uolunt aliqui, Aliter autem describit [et] depictos proponit Doctissimus Hieronymus Mercurialis lib[ro] 2 de arte gymnastica cap[itulo] 9.

[D3] Secundo : Gladius, machaera, Xiphomachaera, Romphaea siue ensis. Repertores Curetae.

Schlacht-
schwert/
Langschwertdt.
Beidenfeuster.

Tertio : Hasta, quam inuenerunt Lacedemonii qui boni potius gladiatores, quàm fortes milites dici maluerunt.

Langerspies.

Il y a des façons variées d'utiliser les armes dont je recenserai les principaux noms particuliers autant que je le pourrai¹⁰⁴.

Dussack,
Sabre

Premièrement, on se sert du dussack, type d'arme qu'il sera permis de nommer acinacès¹⁰⁵ ou harpè¹⁰⁶. En effet, la forme y correspond ; en outre, le nom germanique semble avoir été transmis par les peuples Thyssagètes¹⁰⁷ en Scythie par delà les Sarmates¹⁰⁸, qui, à l'instar des Perses, se servent d'épées aussi courtes et en forme de faux. En ce qui concerne l'exercice-même, à considérer soit l'effet, soit la manière-même de combattre, il ne semble pas différer beaucoup du combat de cestes, du moins si le ceste fut un genre de masse, ainsi que le pensent certains. Le très savant Jérôme Mercuriale décrit les cestes autrement et en montre une représentation¹⁰⁹ dans son *De arte Gymnastica*, livre II, chapitre 9.

Épée de
bataille,

[D3] Deuxièmement¹¹⁰ : le *gladius*¹¹¹, la *machaera*¹¹², la *xiphomachaera*¹¹³, la *romphaea*¹¹⁴ ou l'*ensis*¹¹⁵, dont les inventeurs furent les Curètes¹¹⁶.

Épée longue,
Épée à deux
mains

Troisièmement : la *hasta*, qu'inventèrent les Lacédémoniens¹¹⁷. Lesquels préférèrent être tenus plutôt pour de bons escrimeurs que de courageux soldats.

Lance longue
Halbstanzen.

¹⁰⁴ L'ensemble des termes donnés dans cette partie sont ceux qui avaient cours à l'époque de l'auteur.

¹⁰⁵ ἀκινάκης, sorte de cimeterre ou de sabre à lame courbe employé par les Perses et les Scythes.

¹⁰⁶ ἄρπη, mot désignant tout objet crochu destiné à la saisie ; étymon du mot harpon.

¹⁰⁷ Peuple scythe notamment cité par Hérodote. Ils occupaient durant l'Antiquité les terres du nord-est de la Scythie. Cette étymologie du mot dussack est douteuse : l'arme ne s'est répandue qu'au bas Moyen âge, est tiendrait plutôt son nom de vieux tchèque *tesák*, désignant également le croc d'un animal.

¹⁰⁸ Ou Sauromates, en référence à leurs armures d'écailles. Peuple antique de Scythie occidentale ayant disparu au cours du haut Moyen âge.

¹⁰⁹ Voir annexe 2 du premier tome de cette traduction.

¹¹⁰ Von Gunterrodt énumère différents types d'épées antiques, qu'il assimile toutes à des épées longues (à tort, voir notes suivantes) ; il est difficile de dire s'il établit une différence particulière entre elles.

¹¹¹ Glaive ou épée courte manipulée à une main. Le mot est employé à l'époque médiévale et moderne pour désigner toutes sortes d'épées.

¹¹² μάχαιρα, sorte de grand couteau.

¹¹³ ξιφομάχαιρα, amalgame lexical de μάχαιρα et de ξίφος, désignant une épée.

¹¹⁴ ῥομφαία, grand sabre large à deux tranchants dont se servaient les Thraces.

¹¹⁵ Synonyme de *gladius* ; ce terme au bas Moyen âge a pu servir à différencier les épées à une main des épées à deux mains, sans que le phénomène ne soit constant ni général. Il désigne également les rapières, pour lesquelles le terme *gladius* est moins courant.

¹¹⁶ Dieux crétois que l'on dit avoir protégé avec le concours de nymphes l'enfant Jupiter. Ils couvraient ses cris au moyen de leurs danses guerrières. Voir Diodore de Sicile, *Histoire universelle*, livre V, chapitre 39.

¹¹⁷ Habitants de Sparte, dont l'éducation militaire poussée faisait la renommée. Attribuer aux Spartiates un manque de courage est très paradoxal.

Quarto : Hastile, aut Venabulum, cuius inuentor Piseus.	Feders oder Knebelspies /
Quinto : Bipennis, quiris, securis Romana uel Amazonia, Penthesilea enim Amazonum regina inuentrix esse perhibetur.	Hellpart Streitaxt.
Sexto : Cestra, quod genus non minimus etiam usum habet in equestri pugna.	Fausthamer. Reithamer.
Septimo : Pugio, sica clunaculum, Parazonium.	Dolchen/ Stosdegen / Stecher.
Octauo : Framea Rappier.	
Nono : Framea chirotheca ferrea ex lorica addita sinistrae, quod genus Italis ualde est commune.	Rappier und Banzerhendtz- schuch.
Decimo : Framea adiuncto pallio, apud Hispanos fertur prae caeteris esse usitata.	Rappier und mantel.
Undecimo : Framea dextra, pugio sinistra, apud Gallos [et] omnes ferè exteras nationes frequentissimum genus armorum.	Rappier und Dolch.

Quatrièmement : le <i>hastile</i> ¹¹⁸ , ou <i>uenabulum</i> , inventé par Pisée ¹¹⁹ .	Demi-lance, Épieu à ailettes ¹³⁰
Cinquièmement : la <i>bipennis</i> ¹²⁰ , la <i>quiris</i> ¹²¹ , la <i>securis Romana</i> ou <i>securis Amazonia</i> ¹²² . En effet, on raconte qu'elle fut inventée par Penthesilée ¹²³ , reine des Amazones.	Hallebarde Hache d'armes, Marteau à une main, Marteau de cavalier
Sixièmement : le <i>cestrum</i> ¹²⁴ , dont l'emploi pour le combat équestre n'est pas minime ¹²⁵ .	Poignard, Dague d'estoc, Dague
Septièmement : la <i>pugio</i> ¹²⁶ , la <i>sica</i> ¹²⁷ , le <i>clunaculum</i> ¹²⁸ , le <i>parazonium</i> ¹²⁹ .	
Huitièmement : la <i>framea</i> , ou rapière.	
Neuvièmement : rapière, avec un gantelet en fer d'armure mis à la main gauche. Cette combinaison est très commune chez les Italiens.	Rapière et gantelet d'armure
Dixièmement : rapière et manteau joint. On rapporte que cette combinaison est fréquemment utilisée chez les Espagnols plus que chez tous les autres.	Rapière et manteau
Onzièmement : rapière dans la main droite, dague dans la main gauche, ce qui est un genre d'armes très fréquent chez les Français et presque toutes les nations étrangères.	Rapière et dague

¹¹⁸ *Hastile*, employé ici pour synonyme de *uenabulum*, désigne plus souvent un type de lance courte destiné au lancer.

¹¹⁹ Pisée le Tyrrhénien, ou Pisée roi des Étrusques. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre II, chapitre 57.

¹²⁰ Hache bipenne, à deux tranchants.

¹²¹ Ce mot employé pour synonyme de hallebarde désigne originellement une sorte de pique.

¹²² Hache romaine ou hache amazone.

¹²³ Penthesilée, reine mythique des Amazones, fille d'Arès. Elle rejoignit notamment les Troyens lors de leur siège, mais fut tuée par Achille. Voir Quintus de Smyrne, *La suite d'Homère*, chant I.

¹²⁴ *Cestrum*, du grec κέστρος, désignant un burin ou tout autre outil de gravure.

¹²⁵ Von Gunterrodt ajoute ici un commentaire figurant dans les *errata* f.76v.

¹²⁶ Terme le plus répandu pour désigner toutes sortes de poignards.

¹²⁷ Synonyme de *pugio* ; terme associé aux *sicarii*, des assassins.

¹²⁸ Couteau des bouchers ou des sacrificateurs.

¹²⁹ Employé ici pour synonyme de dague, le *parazonium* désigne étymologiquement une petite arme attachée à la ceinture (*παράζωνιον*, courte épée attachée à la ceinture).

¹³⁰ *Knebel* (d'après le dictionnaire de Grimm, il s'agit généralement d'un morceau de bois, en particulier d'un morceau de bois court et épais associé à une corde en boucle à des fins diverses, ce que l'on retrouve sur les illustrations du traité) et *Feder* (plume, par extension aile) désignent tous deux les ailettes de l'épieu.

Rappier
und
Bucklier/
Schildt /
Tarz-
schen.

Duodecimo : Framea coniuncta pelta, parma, clypeo, (quem repperunt PROETUS [et] ACRISIUS inter se belligerantes, siue Chalcus Athamantis filius) uel Scuto (quod Herodotus lib[ro] 4 putat ab Aegyptiis graecis esse traditum) Apud Scotos hodie [et] Anglos in usu : In hoc genere nouum aliquid inuenit Pyttacus Philosophus Mitylenaeus, unus ex sapientibus tempore Croesi regis. Certantibus enim Atheniensibus atq[ue] Mitilenaeis, ipse aduersus Phrinonem Atheniensium duce[m] dimicaturus propter finium controuersias, singulari illum certamine interfecit (ex quo constat non caligatos tantummodo in monomachiam prodiisse [et] hac in arte praestantes fuisse) Rete enim occulte sub Scuto allato impediuit aduersarium [et] implicuit, unde etiam Retiariorum nomen, [et] certaminis illius primum initium profectum existimatur. Memini quoq[ue] praestantem illum pugilem Iohannem Herwartum aliquando de eiusmodi rete sub scuto habendo ad inuoluendum aduersarium apto mentionem fecisse.

Decimotertio [et] ultimo. Duo gladii, Mucrones, siue Framea tam in sinistra quam in dextra, quod summum armorum genus est [et] praestantissimum.

Zwey Rappier zu
gleich.

Quod ad pugionem [et] Acinacen attinet, propter minus iustam longitudinem diuisio armorum nullum locum habet, sed ex partitione corporis tantum ducitur demonstratio,

Ringen und
Werfen.

Rapière et
bocle, écu,
targette¹³¹.

Douzièmement : rapière et pelte¹³², parme¹³³, bocle (que PROETUS et ACRISIUS¹³⁴ inventèrent, menant des guerres l'un contre l'autre, ou Chalcus fils d'Athamas¹³⁵) ou bien écu (que Hérodote¹³⁶ au livre 4 pense avoir été transmis aux Grecs par les Égyptiens¹³⁷). Aujourd'hui, cette combinaison est en usage chez les Écossais et chez les Anglais. Pour ce genre d'armes Pittacus¹³⁸, philosophe de Mytilène¹³⁹ qui était l'un des sages au temps du roi Crésus¹⁴⁰, inventa quelque chose de nouveau. En effet, comme Athéniens et Mytiléniens étaient en guerre, Pittacus était sur le point d'affronter Phrinon, le chef des Athéniens, en raison de querelles de frontières ; il le tua en combat singulier (à partir de quoi on constate qu'il n'y avait pas seulement des soldats qui s'avançaient en duel, et qui excellaient dans cet art). Ayant en effet dissimulé un filet sous son bouclier, il entrava son adversaire et l'enroula dans le filet : c'est de là que vient le nom des rétiaires¹⁴¹, et on pense qu'il s'agit de la première occurrence de ce genre de combat. Je me rappelle aussi que Johannes Herwart, cet excellent lutteur, avait fait mention un jour d'un filet de ce genre qu'il faut avoir attaché sous le bouclier pour en envelopper l'adversaire.

Treizièmement et dernièrement : deux épées, deux pointes, soit une rapière tant dans la main gauche que dans la main droite, ce qui est le meilleur et le plus excellent genre d'armes.

Deux
rapières à
la fois

En ce qui concerne la dague et le dussack, il n'y a pas lieu d'appliquer une division de ces armes en raison de leur longueur qui y est moins idoine, mais cette démonstration n'est menée qu'à partir de la division du corps.

Lutte et
projection

¹³¹ Il est difficile de dire si Heinrich von Gunterrodt établit une différence entre les différents types de boucliers qu'il cite, ou s'il rapporte l'ensemble des synonymes. Les dessins mettent en avant trois types de bocles : circulaire, triangulaire et la dernière semblable à un petit écu.

¹³² Originellement, la pelte est un petit bouclier en forme de croissant en usage chez les Thraces.

¹³³ Originellement, petit bouclier de cavalerie.

¹³⁴ Proetus et Acrisius, deux rois jumeaux mythiques qui se sont disputé le royaume d'Argos. Acrisius est connu pour être le grand-père du héros Persée. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre VII, chapitre 57.

¹³⁵ Roi de Béotie, fils d'Eole. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre VII, chapitre 57.

¹³⁶ Hérodote (ca.480-ca.425 avant Jésus-Christ), historien grec, père de l'histoire.

¹³⁷ *Histoire*, livre IV, chapitre 180.

¹³⁸ Ou Pyttacos de Mytilène (ca. 650-570 avant Jésus-Christ). Grand législateur, philosophe et général, il est compté parmi les sept sages antiques.

¹³⁹ Principale ville de l'île de Lesbos.

¹⁴⁰ Crésus (ca. 596-546 avant Jésus-Christ), roi de Lydie.

¹⁴¹ Rêts ou filets se traduisent en latin *retes*.

[et] in his plerunq[ue] res tendit ad luctam [et] artem deiectoriam, ubi Embolae, Parembolae, Paratheses [et] Systases requiruntur, item membrorum distorsiones circumnexionesq[ue] : De quibus Stratagematibus nullius uestigia secutus edidit librum elegantissimum (licet rationes fundamentales figuris non semper sint additae, sed plurimis in locis omissae) sub nomine [et] Patrocinio Illustrissimi Ducis Iohannis Electoris Saxoniae, nobilissimus Fabianus ab Awerswaldt, Anno 1539. In coeteris tam armorum distinctio, quàm corporis Sectio maximum usum obtinet.

Teilung der
Kling /
In ganz und
halbe
Schneidt /
In Sterck
und
Schwech /
In mittel der
Sterck und
mittel der
Schwech.

Diuiduntur autem arma primo : in manubrium siue capulum, cuspidem [et] ueru, quod rursum in acies duas diuersas, [et] in partes duas praecipuas firmam [et] debilem, inter quas medium ueruti est. Quae partes iterum subdistinguuntur suis mediis. Ex quo sequitur positis tribus mediis, necessariò poni quatuor extrema. Ex his autem solidissimum fundamentum deducitur, [et] totus ferè nucleus artis in hoc consistit, Non minimum etiam usum habet uersiculus :

Extremis uitium, medium tenuère beati.

Additur postea in definitione, Perfectissimis figuris demonstrata. Quod intelligi debet de circulo praefixo. Nam ex circumferentia ducitur haec demonstratio, Quod sicuti in Sciomachia cuspis non debet euagari extra hanc, ita in hoplomachia spatio corporis aduersarii semper sit intentus.

Et pour ces armes, la matière tend la plupart du temps à la lutte et à l'art de la projection dans lesquels les emboles¹⁴², les parembolés¹⁴³, les parathèses¹⁴⁴ et les systases¹⁴⁵ sont requises ; de même pour les distorsions et les saisies des membres ainsi que les autres manières de saisir et de déboîter les articulations. À propos de ces techniques, le très noble Fabian von Auerswald¹⁴⁶, n'ayant suivi les traces de personne, publia en 1539 un ouvrage très raffiné (bien que les explications fondamentales ne soient pas toujours jointes aux images, mais au contraire omises en de très nombreux passages) sous le nom et le patronage du duc Johannes¹⁴⁷, électeur de Saxe.

Pour toutes les autres armes, tant la division des armes que la division du corps conservent le plus grand usage.

Division de la lame en vrai et faux tranchant, en fort et faible, en milieu du fort et milieu du faible

Premièrement, les armes sont ainsi divisées : le manche ou la poignée, la pointe et la lame¹⁴⁸. La lame à son tour se divise en deux tranchants différents, et en deux parties principales : le fort et le faible, entre lesquels se trouve le milieu de la lame. Lesquelles parties sont derechef séparées en leurs milieux. S'ensuit logiquement par le fait des ces trois milieux que se présentent par nécessité quatre extrémités, desquelles est déduit le fondement théorique le plus solide. Le cœur presque tout entier de l'art consiste en cela¹⁴⁹. Ce verset n'est pas peu usité :

*Le vice est dans les extrêmes, les heureux ne s'égareront du milieu*¹⁵⁰.

Puis j'ajoute ceci à ma définition du combat : *démontré par des figures très parfaites*, ce qui doit être compris à propos du Cercle ajouté devant cet ouvrage¹⁵¹. Cette démonstration est en effet déduite de la circonférence, parce que de même que la pointe en sciomachie ne doit pas franchir cette circonférence, de même, qu'elle soit en hoplomachie toujours tendue vers l'espace du corps de l'adversaire.

¹⁴² ἐμβολή : action de se jeter sur l'adversaire en le chargeant.

¹⁴³ παρεμβολή : sorte de croc-en-jambe, ou attaque de l'adversaire par le flanc.

¹⁴⁴ παράθεσις : désigne une sorte de lutte d'athlète, sans que les dictionnaires consultés ne soient très clairs.

¹⁴⁵ σύστασις : engagement, lutte rapprochée.

¹⁴⁶ Fabian von Auerswald (1462-1537), maître de lutte du prince-électeur de Saxe Johann Friedrich Ier. Il publia en 1539 un ouvrage consacré à la lutte, la *Ringer Kunst: funf und achtzig Stücke*.

¹⁴⁷ Johannes Friedrich I^{er} (1503-1554), électeur de Saxe.

¹⁴⁸ Von Gunterrodt emploie un terme peu habituel pour désigner la lame : *ueru*, là où dans le manuscrit il a employé le terme *uerutum*. *Veru* désigne une broche, un dard. Le sens de lame se déduit du contexte.

¹⁴⁹ Expression empruntée au ms I.33 : « *totus nucleus artis* ». Fol. 1v.

¹⁵⁰ La fin de la formule peut être rendue plus littéralement ainsi : *Les heureux tiennent le milieu*.

¹⁵¹ Ce schéma circulaire, absent de la version imprimée, est présent dans le manuscrit.

Econtra uero ex centro, Quod sicuti cuspis intra circulum [et] corpus antimachi manere, ita in proprio corpore manus tanquam regimen retineri debet, aliàs partes aliquae fiunt obnoxiae laesioni [E], consequenter etiam quoniam centrum est [et] manet quasi immobile, omnesq[ue] regit ictus, aliae quoq[ue] ex hoc puncto sequuntur demonstrationes, quas describere non est huius instituti.

Ex diametris docentur plagae uehementiores, quas etiam monachi simul protectiones, siue ut isti uocant, custodias (quibus generaliter omnes dimicatores, imò omnes homines tenentes gladium in manibus etiam ignorantes artem dimicatoriam, necessariò utantur) esse uolunt : De quibus quoq[ue] hos composuerunt uersiculos :

Triebhaw zu
dem Mann
los.

*Septem custodiae sunt : sub brachio incipiendae,
Dextraliq[ue] humero datur altera, terna sinistro,
Da capiti quartam, dextro da latere quintam,
Pectore da sextam, postremaq[ue] sit tibi Langort.
Hae septem partes ducuntur per generales
Tres quae praecedunt, reliquae tantum fugientes.*

Punctiones item [et] plagae simul ex iisdem lineis diametralibus demonstrantur.

Stich und
Haw auff
einander.

Ex semidiametris à circumferentia usq[ue] ad centrum discuntur primo : Ictus conducibiliore, tutiore, [et] artificiosiore, qui propria acie ducuntur, [et] hac aciei diuersitate discernuntur, ubi mirabiles pleriq[ue] sunt pugiles, praesertim quo ad Frameam, una enim tantummodo acie utuntur, cùm tamen etiam altera, certè non D I C I S causa sit fabrefacta.

Halbe Haw,
vor dem
Mann an der
Kling.

Il en va à coup sûr inversement pour la démonstration déduite du centre, parce que de même que la pointe doit demeurer à l'intérieur du Cercle et du corps de l'antimaque, de même la main (le gouvernail¹⁵² pour ainsi dire) doit être retenue vers son propre corps, sinon certaines parties deviennent vulnérables. [E] Conséquemment, puisque le centre est et demeure presque immobile, et puisqu'il dirige toutes les frappes, les autres démonstrations sont déduites de ce point. Il n'appartient toutefois pas au plan de cet ouvrage de les décrire.

Les coups les plus puissants sont enseignés à partir des diamètres. Les moines veulent que ces coups soient aussi des gardes, ou *custodiae* ainsi qu'ils les nomment (dont en général se servent nécessairement tous les combattants, et à plus forte raison tous les hommes tenant une épée dans les mains, même ignorants de l'art du combat). Ils ont composé à propos de ces gardes ces versets¹⁵³ :

Porter des
frappes
contre
l'adversaire

*Il y a sept gardes : la première sous le bras,
La deuxième est donnée à l'épaule droite, la troisième à l'épaule gauche,
Donne à la tête la quatrième, la cinquième au côté droit,
La sixième à la poitrine, et enfin le Langort t'appartient.
Ces sept gardes sont exécutées par les combattant communs,
Il y en a trois qui prennent le devant, les autres s'enfuient ensuite.*

De même, les estocs sont démontrés à la fois avec les coups de taille à partir de ces mêmes lignes diamétrales.

Estoc et
taille l'un
sur l'autre

À partir des rayons allant de la circonférence au centre du Cercle, on apprend en premier des coups assez utiles, sûrs et élaborés qui sont exécutés avec le propre tranchant¹⁵⁴ et qui sont reconnus par cette partie de la lame, où la plupart des combattants sont admirables dans leur maniement de la rapière : ils n'utilisent en effet qu'un seul tranchant, alors que cependant l'autre n'a pas été forgé pour se conformer à l'USAGE.

Demi-taille
devant
l'adversaire,
à la lame

¹⁵² J'ai eu peine à rendre en français le mot *regimen*, signifiant direction, conduite, gouvernement.

¹⁵³ Voir Royal Armouries ms. I.33, f.1r et f.2r. Heinrich aura changé la place de certains mots et modifié quelques désinences, mais l'ensemble des vers cités sont ceux du ms. I.33.

¹⁵⁴ *Propria acies* est synonyme de faux tranchant, tranchant tourné vers son *propre* corps.

Stich mit blösse/ Stich mit versazung. Gewundene Stich. Haw sperren/ Nachstich/ Nachhaw. Stich speren.	<p>Secundo : punctiones superiores, inferiores, [et] mediae ab utroq[ue] latere ducendae, duplici modo : sine protectione, [et] cum protectione. Ingeniosissimae autem punctiones demonstrantur ex forma speciali, ideò extra circulum posita, ne hunc inturbet, aliàs enim ex semidiametris etiam inter se doceri possunt.</p> <p>Ex Triangulo demonstrantur protectiones omnium plagarum siue ictuum, quas reuerberationibus fieri necesse est, Nec non punctiones [et] ictus sequentes uitationes plagarum.</p> <p>Ex Hemicyclo : Auersiones punctiorum, siue fixurarum, ut uocant Monachi nostri.</p> <p>Duobus coniunctis armorum generibus ducitur demonstratio protectionum [et] auersionum, ex ambobus Hemicyclis in circulo distinctis, [et] aliqua etiam ex parte ex Triangulo. Circuli [E2] intimi paruis lineis ducti, sicuti etiam Hemicycli duo, qui coniuncti integrum constituunt circulum, indicant tria media, de quibus dictum est in divisione armorum.</p> <p>Quae deinceps ponuntur, ad usum [et] finem pertinent, Quod enim huiuscemodi concertationes, in quibus rudia tela usurpantur, maximam [et] ad belli peritiam, [et] ad alias necessarias defensiones in periculis utilitatem praestent, nemo, qui hisce temporibus eorum professores spectauerit, negabit. Imò Cicero etiam de Orat[ore] : Ludicram artem armorum [et] militi [et] gladiatori prodesse affirmat. In duellis autem quondam concessis summoperè <i>μονομάχ[ου]ς</i> adiuuisse, ex eo manifestum est. Quod Imperator Fridericus II monomachiam, quae uulgariter duellum dicitur, paucis quibusdam casibus exceptis, locum amplius habere noluit, eo potissimum motus, quia uix, inquit, aut nunquam duo pugiles inueniri potuerunt sic aequales, ut uel in totum alter alteri non sit fortior, uel in aliqua parte sui uigore maiori [et] potiori uirtute,</p>
--	--

Estoc avec et sans garde, Estoc sinueux¹⁵⁵ Deuxièmement : estocs hautes, basses et médianes devant être conduites à partir de l'un et l'autre côté, de deux manières : sans garde, et avec. Les meilleurs estocs sont démontrés à partir d'une forme spécifique mise en dehors du Cercle pour qu'elle ne le brouille pas, autrement ils peuvent être enseignés entre eux à partir des rayons.

Parer une taille Contre-estoc Contre-taille À partir du triangle sont démontrées les défenses contre tous les coups de taille, ou *ictus*, qu'il faut faire au moyen de contre-frappes. Et non sans des estocs et des frappes suivant les parades des coups de taille.

Parer les estocs À partir du demi-cercle, nous avons les parades contre les estocs, ou *fixurae*¹⁵⁶, ainsi que les nomment nos moines.

Lorsque deux genres d'armes sont joints, une démonstration des gardes et parades est menée à partir des deux demi-cercles distincts dans le Cercle, et même à partir du triangle en quelque partie. [E2] Les cercles intérieurs sont tracés avec de petites lignes, de même que les deux demi-cercles qui, une fois joints, forment un cercle complet ; ces cercles indiquent les trois milieux dont on a parlé dans la division des armes.

Ce que je vais ensuite écrire concerne l'utilisation et les fins de l'art du combat. Parce qu'en effet, on ne trouvera personne qui, ayant vu à notre époque les professeurs de cet art, niera que les combats de ce genre dans lesquels on se sert d'armes émoussées sont de la plus grande utilité pour la connaissance de la guerre, et pour d'autres défenses nécessaires dans les dangers. Bien au contraire : Cicéron dans son *De oratore*¹⁵⁷ affirme que l'art divertissant des armes est utile et au soldat, et à l'escrimeur. Il est manifeste à partir de ce constat que cet art du combat était au plus haut point utile aux monomaques dans les duels autrefois autorisés. L'empereur Frédéric II¹⁵⁸ voulut en effet qu'il n'y eût plus davantage de monomachies, appelées vulgairement duels, à l'exception de quelques rares cas, principalement poussé à cette décision parce qu'à peine, dit-il, ou jamais a-t-on pu trouver deux combattants ainsi égaux, de sorte que soit l'un ne se trouve au total pas plus fort que l'autre, ou bien plus vigoureux dans quelque partie de son corps,

¹⁵⁵ J'ai traduit *gewundene Stich* par estoc sinueux, considérant *gewundene* comme participe passé passif de *winden*, signifiant entortiller, serpenter, s'enrouler. Mais Heinrich semble le traduire par *ingentiosissima punctio*, c'est pourquoi je ne suis pas tout-à-fait certain que *gewundene* soit lié au verbe *winden*. Le terme *winden* revient souvent comme terme technique dans les *Fechtbücher*, où il désigne généralement une rotation.

¹⁵⁶ *Fixura*, action de planter un objet pointu.

¹⁵⁷ Livre II, chapitre 19.

¹⁵⁸ Friedrich II von Hohenstaufen (1194-1250).

uel saltem ingeniis alter alterum non excedat, Insuper etiam ex hoc : Quod cum Longobardorum more haec essent in frequenti usu, multi sub Iusticiae clypeo periêre. Quanquam igitur hodie apud nos Christianos, haud admittantur duella, tamen maximum usum praebet ubi exoriuntur rixae, siquidem nemo diutius quietus esse potest, quàm uicinus eius uelit, ut est in uernaculo [et] uulgo trito prouerbio. Item in prouocationibus, ubi ad defensionem famae, honoris, [et] existimationis necessariò interdum ad arma deueniendum est. In omnem deniq[ue] euentum haec ars prodest, si modo quis ea non abutatur, sed ad legitimam duntaxat defensionem adhibeat. Ubi tamen nemo cogitur expectare primum ictum. l[ege] 3 [parapho] 2 Vers[iculo] sufficit ff de ui [et] ui armat[a] l[ege] 2 ubi Ang[elo de Ubaldis] l[ege] 3 l[ege] 4 l[ege] is qui C[odice Iustiano] de siccar[iis] Ias[onius] post Bald[um] in l[egem] 3 num[eris] 11.12.13. ff de Iust[itia] [et] Iur[e] melius enim est praeuenire quàm praeueniri, [et] satius est intacta iura seruare, quam post uulneratam causam remedium quaerere l[ege] fin[ali] C[odice] in quib[us] cau[sis] in int[egrum] rest[itutio] non est neces[saria]. Ne[que] fugere tenetur quisquam [et] **[E3]** propter periculum, [et] quia est ignominiosum, in primis si sit nobilis in quem fit insultus. Bart[olo] l[ege] 1. num[ero] 8 cum seq[uentibus] [et] Bald[o] num[ero] 12. C[odice] Unde ui. [et] in l[ege] ut uim ubi Ias[onio] num[ero] 38 dicit esse communem ff de Iust[itia] [et] Iur[e] Tiraq[uello] de nobilit[ate] cap[itulo] 20 num[ero] 64. Wesenb[ecius] I[urisconsul]torum totius Germaniae facilè princeps, ac praeceptor noster incomparabilis, consil[io] 19. 1. part[e] num[eri] 17.

soit au moins un qui ne surpasse l'autre par ses talents¹⁵⁹. C'est aussi en raison de ce que, comme les duels étaient fréquemment pratiqués selon la coutume des Lombards, nombreux furent ceux qui périrent sous le bouclier de la justice. Quoiqu'aujourd'hui chez nous chrétiens les duels ne soient pas autorisés, toutefois l'art du combat est de la plus grande utilité lorsqu'éclatent des rixes, puisque personne ne peut demeurer longtemps tranquille qu'aussi longtemps que son voisin le veut, ainsi que le dit un proverbe vernaculaire souvent rebattu. De même pour les provocations : il faut parfois inéluctablement en venir aux armes pour la défense de sa réputation, de son honneur ou de son estime. Enfin, cet art est utile en toute circonstance du moment qu'on n'en abuse point, mais qu'on l'applique seulement à la légitime défense. Dans ce cas cependant on considère que personne n'attend le premier coup (*Digesta*¹⁶⁰, titre *De ui et ui armata*, loi 2 paragraphe 3 à la ligne *sufficit* ; *Codex*, titre *De sicariis*, commentaire d'Angelus de Ubaldis¹⁶¹ sur les lois 2, 3, 4 et sur la loi *is qui* ; voir Jason Mainus¹⁶² après Balde¹⁶³ sur *Digesta*, titre *De iustitia et iure*, loi 3, numéros 11, 12 et 13). Il est en effet meilleur de devancer que d'être devancé, et il est très suffisant de conserver ses droits intacts, plutôt que de demander réparation après que le mal a été fait (*Codex*, titre *In quibus causis in integrum restitutio non est necessaria*, loi finale). Et personne n'est tenu de fuir devant le danger [E3] puisque cela est ignominieux, surtout si c'est un noble qui est insulté (*Codex*, titre *Unde ui*, commentaire de Bartole¹⁶⁴ sur la loi 1, numéros 8 et suivants, commentaire de Balde sur la même loi, numéro 12. Voir commentaire de Jason Mainus sur *Digesta*, titre *De iustitia et iure*, loi *ut uim*, numéro 38 dans lequel il dit que c'est l'opinion commune¹⁶⁵ ; Tiraqueau¹⁶⁶, traité *De nobilitate et iure primigeniorum*, chapitre 20, numéro 64 ; et *Tractatus et responsa quae vulgo consilia appellantur*, conseil 19, première partie du numéro 17 de Wesenbeck¹⁶⁷, sans contester prince des juristes de toute la Germanie, et notre incomparable précepteur).

¹⁵⁹ Le duel était une institution judiciaire d'origine germanique. Sa nature était ordalique : en prenant les armes, les combattants attendaient des puissances spirituelles et de Dieu qu'ils manifestassent par la victoire d'un des deux antimaques l'innocence ou la culpabilité d'un accusé.

¹⁶⁰ Un des grands *codices* qui composent le *Corpus iuris civilis*, somme de référence en droit romain, compilée sur ordre de l'empereur Justinien. Elle est départie en quatre grands *codices* : le *Codex iustinianus* (529), la *Digesta* (533), les *Institutiones* (533) et les *Novellae leges* (565).

¹⁶¹ Ou Angelo degli Ubaldi (14.?-1492), professeur de droit et avocat, frère de Balde.

¹⁶² Giascone del Maino, ou Jason Mainus (1435-1519), juriste italien.

¹⁶³ Baldo degli Ubaldi, ou Balde (1327-1400), juriste italien, proche du grand juriste Bartole.

¹⁶⁴ Bartolus de Saxoferrato (1313-1356), grand juriste italien.

¹⁶⁵ Ne sachant à quoi se rapporte « *esse communem* », j'ai repris le passage où Jason Mainus emploie ce mot : « *et ista est communis opinio* ».

¹⁶⁶ André Tiraqueau (1488-1558), juriste français.

¹⁶⁷ Mattheus van Wesenbeck (1531-1586), juriste flamand, professeur à l'université de Jena et à celle de Wittenberg à l'époque où Heinrich la fréquentait.

Ein-
lauffen.

Dicitur *armis manuariis*, quorum genera uaria superius recensui. *Nec non colluctatione*. Quando enim alter alteri non uult cedere, sed mutuo inter se insurgunt [et] propius concurrunt, nullus pene usus est armorum praesertim longiorum, Sed lucta incipit, ubi alter alterum conatur deiicere uel prosternere, [et] aliis multifariis modis laedere [et] superare.

Postremo adduntur. *Exercenda sanitatis conseruandae causa*. Quantam enim commoditatem afferat hoc exercitium sanitati, uel ex eo intelligere licet, quòd ualere pugilicè siue pancraticè atq[ue] atheleticè, pro eo quod est prosperrima ualetudine uti, apud Plautum [et] alios usurpatur. Satis clarè etiam monstrat Galenus 2 de tuend[a] ualet[udine] cap[itulis] 11 et 12 gymnasticos tam armorum quàm umbrae pugnam proposita sanitate usurpasse, ubi etiam ad exercenda brachia atq[ue] crura sciomachiam (in qua celebratus est Glaucus Carystius, non minus enim in umbrae pugna excellens, quàm strenuus athleta in pugillatoria erat, ideoq[ue] ei statua habitu formaq[ue] in umbra pugnantis, erecta est, ut Pausanias narrat) commendat. Hoplomachiam uero à Damea inuentam multorum membrorum optimo statui conferre tradit. Praeterea cum Gymnastica conseruatiuae Medicinae partium haud ignobilissima ex Galeni sententia, imò praecipua [et] praestantissima sit, quae curatiuam partem tanto excellere uidetur, quantò medicamenta ipsa ab exercitatione superantur, haec autem, uel Platone ipso teste, inter reliquas exercitationes facilè principem locum obtineat, nemo, [et] ad auertendos futuros morbos, [et] ad custodiendam praesentem sanitatem, [et] ad ualetudinarios reficiendos (quae tres partes uniuersam conseruatoriam efficiunt) incredibilem utilitatem eam afferre dubitabit.

On dit *avec des armes manuelles*, dont j'ai énuméré les différents types plus haut. *Et non sans lutte au corps à corps*. En effet, quand l'un refuse de céder à l'autre, mais qu'ils se jettent mutuellement l'un sur l'autre et se rencontrent de plus près, il est presque inutile de se servir d'armes, surtout si elles sont assez longues. Commence alors la lutte, où l'un entreprend de projeter ou de mettre l'autre à terre, ainsi que de le blesser et de le vaincre par d'autres moyens variés.

En dernier lieu sont ajoutés ces mots : *On doit s'y exercer pour rester en bonne santé*. Il est même permis à partir de ce constat de comprendre quel grand profit cet exercice apporte à la santé. On trouve employée chez Plaute¹⁶⁹ et d'autres auteurs l'expression « se porter comme un pugiliste, un pancratiaste ou un athlète », ce qui signifie « être en très bonne santé ». De même Galien montre assez clairement au livre II du *De tuenda ualitudine*, chapitres 11 et 12 que les gymnastes pratiquaient tant le combat avec des armes que le combat avec un adversaire fictif pour rester en bonne santé. Il recommande même dans ce passage la sciomachie (dans laquelle Glaucus Carystius¹⁷⁰ est célèbre ; il était en effet un athlète non moins excellent à la sciomachie qu'appliqué à la lutte. Pour cette raison, une statue lui fut érigée, ayant la forme et l'attitude d'un sciomaque, ainsi que le rapporte Pausanias¹⁷¹) pour exercer les bras et les jambes. [f.72v] Il enseigne que l'hoplomachie, inventée par Damea, contribue à la meilleure condition physique de nombreux membres du corps. En outre, comme la gymnastique n'est pas la plus obscure des parties de la médecine préventive, selon la sentence de Galien, mais bien au contraire la principale et la plus excellente, semblant autant surpasser la médecine curative au point que les remèdes-mêmes de cette dernière sont surpassés par l'exercice, et comme elle obtient (Platon lui-même en est témoin) la première place parmi tous les autres exercices, il n'est personne qui doutera qu'elle est d'une incroyable utilité pour éviter les maladies à venir, pour conserver la bonne santé présente, et pour rétablir les malades (ces trois parties forment une médecine universelle de conservation de la santé).

¹⁶⁸ *Einlaufen* signifie littéralement marcher, courir contre l'adversaire.

¹⁶⁹ Plautus (254-184 avant Jésus-Christ), qui est un des grands auteurs comiques latins. Von Gunterrodt se réfère à *Epidicus*, acte I : « Valet pugilice atque athletice ».

¹⁷⁰ Ou Glauco de Carystos, laboureur béotien poussé par son père au pugilat ayant vécu entre le VI^e et le V^e siècle avant Jésus-Christ. Sa force fit de lui l'un des meilleurs pugilistes de son époque, ayant remporté de très nombreuses palmes.

¹⁷¹ Voir *Périégèse*, livre VI, chapitre 10.

Siquidem haec [et] alia effecta huius [et] totius gymnasticae, uberrimè, doctissimè [et] omnium quoq[ue] primus demonstraui clarissimus Hieronymus Mercurialis Medicus [et] Philosophus summus, professor Patauinus, in libris suis de arte Gymnastica.

Et robusti corporis habitus acquirendi. Plato enim in Lachete inquit : Iuuenibus conducere ut armis pugnare discant, quoniam sic habitus corporis robustus acquiritur. Et Aristoteles lib[ro] 8. Polit[icae] praecipit, Adolescentes gymnasticae uacare debere, ut fiant exercitiores firmioresq[ue]. Gymnasticae autem nomine Plato lib[ro] 7. de legibus omnes exercitationes bellicas contineri docet, eamq[ue] diuidit in saltationem [et] luctam.

Gloriae quoq[ue] ac uirtutis gratia. Quae sunt uerba Iurisconsulti in d[icta] l[ege] 4 ff de his qui notant[ur] infam[ia]. Athletas gloriae [et] uirtutis gratia hoc facere, [et] ita generaliter omnes opinantur, [et] utile uidetur, ut neq[ue] Xystici ignominiosi habeantur. Qua lege gladiatores aliqui nostro tempore ex corpore quaestum facientes, [et] lucri tantum causa in publicis ludis plagis contundi se ferentes haud comprehenduntur. Xystici enim erant athletae qui in ampla porticu, per hyberna tempora sub tecto exercebantur à Lanistis, ad fortitudinem [et] habitum bonum comparandum, quanquam nihilominus etiam in arenam descendere, [et] uirtutis specimen edere solebant, hoc uerò ob nullam pretii spem, sed gloriae solius adipiscendae gratia faciebant. Quemadmodum [et] Herodianus atq[ue] Iulius Capitolinus, Commodum Imperatorem gladiatorem eximium fuisse, [et] in publicis theatris, sprete Imperatoria dignitate, gladiatoris partes adimplese scribunt.

Vraiment le très renommé Jérôme Mercuriale, médecin et grand philosophe, professeur à Padoue, démontra très disertement et très savamment ces effets et d'autres de cette gymnastique et de la gymnastique tout entière dans ses livres sur l'art gymnique¹⁷² ; il fut aussi le premier de tous à la faire.

Et pour acquérir une constitution corporelle robuste. Platon¹⁷³ dit en effet ceci dans le *Lachès*¹⁷⁴ : il est utile aux jeunes gens d'apprendre à combattre avec des armes, puisque c'est ainsi qu'on acquiert une constitution corporelle robuste. Et Aristote au livre VIII de la *Politique* enseigne que les adolescents doivent consacrer leur loisir afin qu'ils deviennent plus habiles et plus résistants. Platon au livre VII des *Lois* enseigne que le terme « gymnastique » embrasse tous les exercices militaires, et il divise celle-ci en danse et lutte.

En vue de la vertu et de la gloire aussi. Ce sont les mots du Jurisconsulte dans *Digesta*, titre *De his qui notantur infamia*, loi 4 vue précédemment, disposant que les athlètes exercent leur art en vue de la gloire et de la vertu ; c'est un sentiment général qui semble utile, en sorte que les gymnastes¹⁷⁵ ne soient tenus pour infâmes. Cette loi ne concerne pas certains escrimeurs à notre époque qui tirent profit de leur corps et rapportent n'être meurtris de coups dans les jeux publics que pour l'appât du gain. Les *xystici* étaient en effet des athlètes que les lanistes entraînaient sous le toit d'un vaste portique durant les temps hivernaux pour qu'ils devinssent forts et acquissent une bonne constitution corporelle, bien qu'il n'eussent en rien moins l'habitude de descendre dans l'arène et de montrer des exemples de courage ; ils faisaient cela non dans l'espoir d'obtenir une récompense, mais en vue d'obtenir la gloire seule. Par exemple, Herodianus et Julius Capitolinus¹⁷⁶ écrivent que l'empereur Commode fut un gladiateur hors du commun, et que, ayant mis de côté la dignité impériale, il prenait le rôle d'un gladiateur dans les théâtres publics.

¹⁷² *De arte gymnastica*.

¹⁷³ Platon (428-348 avant Jésus-Christ), un des plus grands philosophes grecs.

¹⁷⁴ Le *Λάχης* est un des dialogues socratiques écrits par Platon. Cette œuvre est une apologie du courage.

¹⁷⁵ *Xystici* : athlètes s'exerçant sous les xystes, sortes de portiques couverts.

¹⁷⁶ Ces deux personnages sont les auteurs de biographies d'empereurs romains, collectées dans un seul ouvrage nommé *Historia Augusta*. Cette collection de biographies prétendument rédigée au début du IV^e siècle par plusieurs auteurs différents serait en fait l'œuvre d'un seul auteur de la fin du IV^e siècle. Cette *Historia Augusta* est parcourue d'anecdotes douteuses et fantaisistes, rendant son emploi délicat. On connaît toutefois avec certitude le penchant qu'avait Commode pour la gladiature, descendant lui-même dans l'arène pour se battre.

Loco conclusionis quoniam, ut Salustius scribit, Diu magnum inter mortales certamen fuit, uine corporis an uirtute animi res militaris magis procederet, ita adhuc non minima contentio est, plusne agat in pugile robur naturale an ars, addam ueteres hac ipsa de re Rithmos :

OPTIMA THEORIA.
PRAXIS MAXIMA.
[F]ROBUR CUM STATURA
ADIVVANS EST CAUSA.
TIMIDE
ABSTINE.

Kunst ist sehr gut /
Mehr Übung thut.
Starck und geradt
Hilfft viel zur that /
Erschrickstu gern
Kein Fechten lern.

Quare agite Generosissimi nobiles [et] ingenui iuuenes, in hac liberali ingenio digna [et] praestantissima arte uos praebete strenuos [et] egregios cultores, eamq[ue] ab imperitorum contemptu [et] iniuria uindicate, praesertim cum arma literis praeponenda esse censeat Belisarius Aquiuuius Neritiorum dux, lib[ro] de sin[guli] certam[ine] Epist[ula] ad Galateum (quamuis contrarium affirmant multi summi uiri [et] Cicero lib[ro] 1 Offic[iorum] exclamet :

Pour conclure : puisque, ainsi que l'écrit Salustius¹⁷⁷, longtemps les hommes ont discuté pour savoir si les succès militaires étaient dus plus à la vigueur corporelle qu'aux qualités de l'esprit, aujourd'hui encore il y a une très grande dispute pour savoir si la constitution corporelle fait plus en combat que l'art ; j'ajouterai à ce sujet-même ces anciens vers :

LA MEILLEURE THÉORIE
LA PLUS GRANDE PRATIQUE,
ROBUSTESSE AVEC UNE HAUTE STATURE,
SONT UNE AFFAIRE ADJUVANTE.
TOI QUI ES CRAINTIF, ABSTIENS-TOI.

L'art est très bon,
L'exercice fait davantage,
[f.74v] Être fort et droit
Aide beaucoup à la chose.
Si tu prends facilement peur,
N'apprends pas l'art du combat¹⁷⁸.

C'est pourquoi, très généreux nobles et jeunes gens de bonne famille, consacrez votre temps à ce très excellent art digne d'un esprit libéral, montrez-vous comme des pratiquants diligents et remarquables de cet art, et délivrez-le du mépris et de l'insulte des ignorants ; d'autant plus parce que le duc de Nardò Belisario Acquaviva¹⁷⁹ juge dans son traité *De singuli certamine*¹⁸⁰ et dans son *Epistula ad Antonium Galateum*¹⁸¹ que les armes doivent être préférées aux lettres (quoique de nombreux et grands hommes affirment le contraire ; Cicéron au livre 1 du *De Officiis*¹⁸² s'exclame :

¹⁷⁷ Caius Sallustius Crispus, ou Salluste (86-34 avant Jésus-Christ), homme politique et historien romain. Von Gunterrodt cite la *Conjuratation de Catilina*, chapitre I.

¹⁷⁸ Ces deux derniers vers sont repris de Johannes Lichtenauer, le maître d'armes mythique. Voir Germanisches Nationalmuseum, Cod. ms. 3227a, f.18v, Nuremberg, Allemagne.

¹⁷⁹ Ou Bélisaire Acquaviva d'Aragon (ca.1464-1528), homme de lettres et de politique, premier duc de Nardò.

¹⁸⁰ *De re militari et singuli certamine*, traité sur l'art militaire et le droit du duel.

¹⁸¹ Lettre à Antoine Galathée. Antonius Galatheus, ou Antonio de Ferrariis (1444-1517) était un humaniste italien et médecin curial à Naples. Dans l'échange épistolaire mentionné, Bélisaire Acquaviva traite de la supériorité des armes sur les lettres.

¹⁸² *Des devoirs*, livre I, chapitre 22. C'est l'un des derniers écrits philosophiques de Cicéron, contenant moult préceptes repris durant le Moyen âge et l'époque moderne.

Cedant arma togae, concedat laurea linguae.

Nec obstat uobis titulus in C[odice] de gladiat[oribus] penitus tol[lendis] licet enim sublata sint iam prorsus spectacula gladiatorum, h[oc] e[st] damnatorum in munus gladiatorium, tamen ludus gladiatorius non est sublatus, ut optimè [et] rectissimè interpretatur Coriphaeus nostri Iuris, Iac[obus] Cuiat[ius] lib[ris] obs[eruationum] 13. ca[pitulo] 10. Ut etiam constitutiones siue articuli ab Illustriss[imo] ac Clementissimo Principe ac Domino nostro Domino Augusto Duce Saxoniae Electore additi legibus inclytæ [et] celeberrimæ huius Academiae Witebergensis, professionem artis [et] spectacula non improbant, sed abusum tantum prohibent. Itaq[ue] hasce etiam meas obseruationes candido [et] grato animo accipite, abundè euentus ipse docebit, quam necessaria [et] utilis sit huius artis cognitio. Cùm enim sine armorum praesidio nulla Respublica diu incolumis stare possit, decet nobiles praecipuè et heroicis adolescentes armorum usu [et] peritia excellere, quo patriam [et] Christianam Rempublicam ab impio milite uindicare, bonos [et] innocentes bellica uirtute fortiter defendere possint.

Θεῶ δοξα.

Que les armes le cèdent à la toge, et les lauriers à la gloire).

Et que le petit titre¹⁸³ du *Codex De gladiatoribus penitus tollendis* ne vous fasse pas obstacle : bien que les spectacles de gladiateurs fussent en effet déjà totalement abolis (c'est-à-dire spectacles de condamnés), toutefois le jeu de la gladiature n'a pas été aboli, ainsi que l'interprète très bien et très justement Jacques Cujas¹⁸⁴, ce coryphée de notre droit, au chapitre 10 de l'observation XIII des *Observationes*. Même les articles ajoutés aux lois de la noble et très célèbre Académie de Wittenberg par le très illustre et très clément prince et notre maître le seigneur Auguste, duc et électeur de Saxe ne réprouvent pas la profession de cet art et les spectacles, mais n'en interdisent que l'abus. Recevez-donc aussi mes observations d'un esprit candide et reconnaissant ; les résultats-mêmes montreront abondamment combien la connaissance de cet art est nécessaire et utile. En effet, comme aucun État ne peut demeurer longuement intact sans la protection des armes, il convient aux nobles et aux adolescents d'un tempérament héroïque d'exceller par la pratique et la connaissance des armes, [f.76r], par quoi ils peuvent délivrer la patrie et l'État chrétien de la soldatesque impie, et défendre les justes et les innocents courageusement par leur valeur martiale.

Gloire à Dieu.

¹⁸³ Titre prohibant les spectacles sanglants de gladiature.

¹⁸⁴ Iacobus Cuiatius, ou Jacques Cujas (1522-1590), jurisconsulte français, principal représentant de l'humanisme juridique.

IN INSIGNEM GENERIS PROSAPIAM

nobilis [et] praeclari Iuuenis D[omini] Henrici à
GUNTERODT.

À LA LOUANGE DE L'INSIGNE RACE

du noble et très célèbre jeune homme Heinrich von
GUNTERRODT.



Clara patru[m] monumenta tuis insignibus effers,
Et quod stirpe geris, nobilis arte refers.
Hinc micat aligerum fuga nobilis ales, [et] illam
Fulgor adire uetat, terror adire uetat.
Sub pede stemma nitet uetus, at noua stella nitore[m]
Duplicat, ut radiis fulget amica suis.
Scilicet hoc praesigne notat genus, atq[ue] decorem
Huic noua conciliat flore corona nouum.
Saxonicae quoq[ue] fama domus, fulgorq[ue] Tiarae
Quae fidei [et] dextrae sunt documenta, nitent.
Na[m] quod iniqua permit fugatem poris, altius effert,
Nobilis ex ausis fama nitorq[ue] suis.
Stemma dat exortus, fulgorem noctua, famam
Stella, corona manus ausa, Tiara fidem.
Quae tibi dum genus [et] claros fert dextra per ausus,
Ex genere [et] factis nobile stemma refers.

Henricus Bolschenius.

Tu manifestes par tes insignes les célèbres monuments de tes pères,
Et, en tant que noble, tu renouvelles avec art ce que tu portes avec toi par ton origine.
De là, un noble oiseau étincelle dans la course des aligères,
L'éclat l'empêche de venir, la terreur l'empêche de venir.
Sous son pied luit une ancienne origine¹⁸⁵, mais une nouvelle étoile double son éclat,
Afin que cette amie brille par ses rayons.
Naturellement ces armes marquent ta race, et la couronne unit ce nouvel ornement à ce
blason par une nouvelle fleur.
La renommée de la maison de Saxe et l'éclat de sa tiare,
Qui sont des modèles d'honorable piété, reluisent aussi.
En effet, ce que l'injuste course du temps arrache,
Une noble renommée et l'honneur issus de ses actes d'audaces le portent plus haut.
La branche symbolise l'origine de la lignée, la chouette l'éclat,
L'étoile la renommée, l'audacieuse couronne les mains, la tiare la piété.
Tant que ta main droite te rapporte par de célèbres actes et par ta race ces bienfaits,
Tu renouvelles par ta naissance et tes hauts faits cette noble lignée.

*Heinrich Bolschen*¹⁸⁶.

¹⁸⁵ *Stemma*, mot difficile à rendre entièrement en français dans ce contexte : *stemma* désigne en latin un arbre généalogique, c'est pourquoi il a plu à Heinrich Bolschen de lier l'antique race des Gunterrodt et la branche de leurs armoiries.

¹⁸⁶ Voir III de la préface.

Index des termes techniques

- *Acies (Schneidt)* : tranchant de la lame. Le tranchant situé du côté du pouce est nommé *halbe Schneidt/propria acies*, faux ou demi tranchant, puisque c'est le tranchant qui est tourné vers son *propre* corps. Le tranchant situé du côté des autres doigts de la main est nommé *ganze Schneidt*, plein ou vrai tranchant. Heinrich n'évoque pas ce tranchant en latin. Les deux tranchants sont départis en trois parties : le fort, le milieu et le faible.
- *Auersio (sperren)* : action de détourner la lame adverse de son but. Je l'ai traduit par parade.
- *Capulum* : poignée de l'arme.
- *Contrarium* : contre, terme emprunté au ms. I.33.
- *Cuspis (Ortt)* : pointe de l'arme.
- *Custodia* : garde, terme issu du ms. I.33 et employé pour synonyme de *protectio*.
- *Diuisio corporis/armorum* : division du corps/des armes. Parmi les fondements de l'art du combat, Heinrich distingue dans sa démonstration les différentes parties du corps et des armes pour en exploiter les avantages mécaniques et les faiblesses. On retrouve des concepts tels que le fort et le faible de la lame, le faux tranchant et le vrai tranchant e.g.
- *Fixura* : terme du ms. I.33, synonyme de *punctio*.
- *Hoplomachia* : du grec *ὀπλομαχία*, art de combattre avec des armes lourdes. Il désigne dans notre contexte un assaut sérieux.
- *Ictus* : Parfois synonyme de *plaga*. Le plus souvent employé pour désigner les frappes de manière générale.
- *Latitudo dimidia (halber Leib/schmeler Leib)* : en opposition à *latitudo tota*, quand le buste est présenté de profil à l'adversaire.
- *Latitudo tota (ganzer Leib/breiter Leib)* : en opposition à *latitudo dimidia*, quand le buste est présenté de face à l'adversaire.
- *Ligare (anbinden)* : litt. lier, terme emprunté au ms. I.33. Situation dans laquelle les lames des adversaires se sont touchées après une première attaque, et où s'exerce un jeu de pression fer contre fer.
- *Manubrium* : poignée.
- *Medium ueruti (Mittel der Kling)* : milieu de la lame, situé entre le fort et le faible.

- *Obsidere (gegenlagern)* : emprunté au ms. I.33 ; pris pour synonyme de *ligare*. Il signifie en latin bloquer, investir, assiéger, tenir sous sa dépendance. N'ayant trouvé de mot plus proche en français, je me suis résolu à traduire par siège/assiéger.
- *Palaestra* : désigne originellement le lieu où s'exerçait la jeunesse grecque aux arts gymniques. L'art palestrique désigne chez Gunterrodt l'ensemble des disciplines physiques qui concourent à la maîtrise des armes.
- *Palma (Breit/Flech)* : plat de la lame.
- *Pars debilis (Schwech)* : faible de la lame, moitié de la lame située à l'extrémité de cette dernière, vers la pointe. Elle est séparée en deux en son milieu (*Mittel der Schwech*).
- *Pars firma (Sterck)* : fort de la lame, moitié de la lame située à l'extrémité de cette dernière, vers la garde. Elle est séparée en deux en son milieu (*Mittel der Sterck*).
- *Partes laesioni obnoxiae (Blössen)* : points faibles, ou ouvertures. Il s'agit des parties du corps qui sont exposées aux coups. Von Gunterrodt en compte quatre principaux, représentés sur la planche L, f.28v.
- *Partes propinquae (nechste Blössen)* : points faibles ou ouvertures proches. Désigne les parties du corps exposées aux coups se situant près de soi. Heinrich ne donne pas plus de détails, jugeant que la démonstration apparaîtrait à un aveugle-même.
- *Partes remotae (weiteste Blössen)* : points faibles ou ouvertures éloignées. Désigne les parties du corps exposées aux coups se situant loin de soi. Comme pour les ouvertures proches, Heinrich ne donne pas plus de détails.
- *Partitio corporis/armorum* : voir *diuisio*.
- *Plaga (Haw)* : coup de taille, synonyme de *ictus*. Aussi employé pour désigner les frappes de manière générale.
- *Protectio* : garde. Synonyme de *custodia*.
- *Punctio/puncta (Stich)* : estoc.
- *Sciomachia* : du grec *σκιαμαχία*, combat contre une ombre, i.e. combat d'exercice. La sciomachie correspond à des exercices d'entraînement effectués posément en projetant mentalement le Cercle ; il est possible également que ce terme s'applique à l'exercice du poteau. Voir V. de la préface du premier tome de cette traduction.
- *Superficies* : voir *palma*.
- *Umbratilis pugna/luctatio* : traduction latine de *sciomachia*. Voir ce mot.
- *Verutum (Kling)* : lame de l'arme.
- *Vitatio* : manœuvre d'évitement, généralement employé pour synonyme de *auersio*, parade.

Index des auteurs cités par Heinrich von Gunterrodt

- Alciatus, Andreas / Alciat, André (1492-1550). p.13/p.35
- Aquilius, Belisarius / Acquaviva, Belisario (ca.1464-1528). p.67
- Archias (I^{er} siècle av. J.-C.). p.29
- Aristoteles / Aristote (384-322 av. J.-C.). p.27/p.65
- Awerswaldt, Fabianus ab / Auerswald, Fabian von (1462-1537). p.55
- Baldus / Ubaldi, Baldo degli (1327-1400). p.61
- Bartolus de Saxoferrato / Bartole (1313-1356). p.61
- Cicero, Marcus Tullius / Cicéron, Marcus Tullius (106-43 av. J.-C.). p.27/p.47/p.59/p.67
- Corpus iuris ciuilis / Corpus du droit civil (VI^e siècle). p.47/p.61/p.65/p.69
- Cuiacius, Iacobus / Cujas, Jacques (1522-1590). p.69
- Galenus, Claudius / Galien, Claude (129-201). p.23/p.63
- Gellius, Aulus / Aulu-Gelle (125-180). p.33
- Herodotus / Hérodote (ca.480-ca.425 av. J.-C.). p.53
- Historia Augusta / Histoire Auguste (IV^e siècle). p.65
- Lucianus / Lucien de Samosate (125-180). p.31
- Lycophron (IV^e siècle av. J.-C.). p.25
- Mainus, Iasonius / Maino, Giascone del (1435-1519). p.61
- Meyer, Joachim (ca.1537-1571). p.41
- Mercurialis, Hieronymus / Mercuriale, Jérôme (1530-1606). p.49/p.65
- Ouidius / Ovide (43 av. J.C. - 17/18 ap. J.C.). p.27
- Pausanias (115-180). p.35/p.63
- Plato / Platon (428-348 av. J.-C.). p.47/p.65
- Plautus / Plaute (254-184 av. J.-C.). p.63
- Plinius Maior / Pline l'Ancien (23-79). p.25
- Plutarchus / Plutarque (46-125). p.29
- Rauisius, Texor / Ravisi, Jean Tixier de (1480-1524). p.43
- Rhodiginus, Caelius / Ricchieri, Ludovico (1469-1525). p.31/p.35
- Sallustius, Caius Crispus / Salluste (86-34 avant Jésus-Christ). p.67
- Saxo, Grammaticus / Saxo, le Grammairien (ca.1150-ca.1220). p.39
- Strabo / Strabon (60 av. J.-C.-20 ap. J.-C.). p.27
- Suidas (X^e siècle). p.37
- Tiraquellus, Andreas / Tiraqueau, André (1488-1558). p.61
- Ubaldis, Angelus de / Ubaldi, Angelo degli (14.?-1492). p.61

- Wesenbecius, Mattheus / Wesenbeck, Mattheus van (1531-1586). p.61

Bibliographie

- (1579) Gunterrodt (Heinrich von). *Sciomachia et Hoplomachia, siue de ueris principiis artis dimicatoriae* (Mscr.Dresd.C.15). Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden, Allemagne.
[Sciomachia et hoplomachia - Mscr.Dresd.C.15: sive de ueris principiis artis dimicatoriae liber unus - SLUB Dresden - Katalog \(slub-dresden.de\)](#)
- Gunterrodt (Heinrich von). *De ueris principiis artis dimicatoriae, tractatus breuis*. Mattheus Welack : Wittenberg, 1579. Exemplaire de la Bayerische Staatsbibliothek coté 4 Diss. 136. Numéro VD 16 : VD16 G 3915.
<https://opacplus.bsb-muenchen.de/title/BV009743817>

Sources primaires :

- Anonyme. *Le soldat, ou le métier de la guerre considéré comme le métier d'honneur avec un essai de bibliothèque militaire*. Jean Frédéric Fleischer : Francfort sur le Main, 1743.
- *Bibliotheca Christiani Friderici Schmidii*. Literis Sternianis : Lüneburg, 1748.
- *Bibliotheca Daneschioldiana*. Typographe de sa royale Majesté : Copenhague, 1732.
- *Bibliotheca quam uir olim illustrissimus Dominus Ludouicus Otto de Plotho collegit*. Christoph Gottlieb Nicolai : Berlin, 1732.
- *Catalogus librorum bibliothecae Domini Nicolai Bachelier*. Antoine-Urbain Coustelier : Paris, 1725.
- (1565-1587). *Dritte Matrikel der wittenberger Universität* (Yo (3), 2°). Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt, Allemagne.
- Himmel (Johann). *Tractatus de canonicatu, iure canonico, et theologia scholastica*. Weidner : Jena, 1632.
- Lipenius (Martin). *Bibliotheca realis philosophica omnium materiarum, rerum et titulorum ; tomus secundus*. Aegidius Vogelius : Francfort sur le Main, 1682.
- Lucius (Johann Jakob). *Catalogus bibliothecae publicae Moeno-Francofurtensis*. Johannes Maximilian a Sande : Francfort sur le Main, 1728.
- Morhofen (Daniel Georg), Möller (Johann). *Danielis Georgi Morhofi Polyhistoris continuatio*. Petrus Böckmann : Lubeck, 1708.

- Reimann (Jakob Frierich). *Versuch einer Einleitung in die Historiam literariam derer Teutschen und zwar Des dritten und letzten Theils*. Rengerischer Buchhandl : Magdeburg, 1709.

Sources secondaires :

- Dupuis (Olivier). « Joachim Meyer, escrimeur libre, bourgeois de Strasbourg (1537? - 1571) », dans Cognot (Fabrice) dir., *Maîtres et techniques de combat*. AEDEH : Paris, 2006. pp. 107-120.
- Flood (John L.). *Poets Laureate in the Holy Roman Empire: A Bio-bibliographical Handbook. Volume 5: Supplement*. Walter de Gruyter : 2019.
- Gevaert (Bert). *A short treatise on the true principles of combat, written for the most illustrious prince John, duke of Mecklenburg*. Freelance academy press : 2014.
- Tschackert (Paul). « Major, Johann », dans *Allgemeine Deutsche Biographie, zwanzigster Band*. Duncker und Humblot : Leipzig, 1884.
- Volckmar (Karl). *Geschichte der Klosterschule zu Walkenried*. Verlag von Adolph Büchting : Nordhausen, 1857.
- Wigger (Friedrich). « Stammtafeln des Großherzoglichen Hauses von Meklenburg », dans *Verein für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde: Jahrbücher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde*. Bande 50, 1885.
- *Wochenblatt der Johanniter-Ordens-Balley Brandenburg. Zweiter Jahrgang, Nr. 1 bis 52*. Druck und Verlag von G. Hicethier : Berlin, 1861.

Table des matières

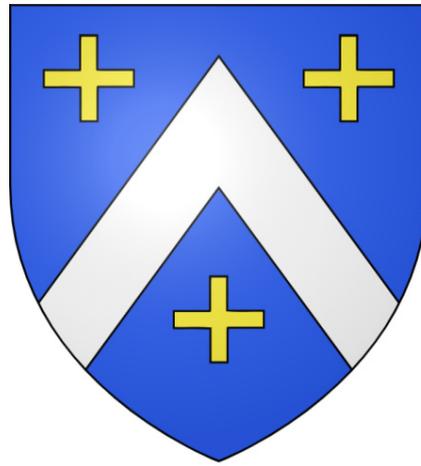
Préface	3
I. Johann Major (1533-1600), docteur en théologie et poète.	3
II. Johann von Mecklenburg (1558-1592), destinataire de l'imprimé.	4
III. Henricus Bolschenius, ou Heinrich Bolschen (? - 1611), poète et juriste.	5
IV. La version abrégée du Mscr.Dresd.C.15.	6
V. À propos de la transcription	15
Traduction et transcription de l'oeuvre¹⁸⁷	
Titre	17
Épigramme de Johann Major	19
Épître dédicatoire	21
Recommandation de la palestre	25
Introduction	31
- État des lieux de la pratique de la palestre	31
- Histoire des jeux et concours gymniques antiques	33
- Des trois sortes de combat palestrique	39
- La gladiature et l'entraînement des recrues chez les Romains	45
- Sur l'antique vertu guerrière des Germains	45
- L'art du combat à l'époque de Heinrich von Gunterrodt	47
- Le ms. I.33 et les « moines »	49
Définition et commentaire de l'art du combat	53
- Qu'est-ce que le combat	53
- Place du combat dans les arts	53

¹⁸⁷ Cette table des matières est totalement artificielle : je me suis permis de distinguer les différentes parties de l'oeuvre de von Gunterrodt pour plus de commodité à l'étude et à l'exploitation de la traduction. Ce découpage est le fruit de ma perception personnelle de la structure du traité.

- Art viril	55
- L'art du combat comme art gymnique	55
- Art tiré des principes de la nature	55
- Art issu de principes très sûrs	55
- Parties fortes et en parties faibles, ouvertures proches et éloignées	55
- Nomenclature des armes	57
Dussack	57
Épée longue	57
Lance longue	57
Épieu	59
Hallebarde	59
Hache de combat	59
Dague	59
Rapière	59
Rapière et gantelet de fer	59
Rapière et manteau	59
Rapière et dague	59
Rapière et bocle	61
Deux rapières à la fois	61
Lutte et projections	61
-Division de la lame	63
- Le Cercle	65
Coups de taille puissants	65
Estocs	65
Demi-tranchant	65
Estocs avec et sans garde, estocs sinueux	67
Parer les coups de taille	67
Parer les estocs	67
- Utilité de l'art du combat ; sur les duels	67
- Considérations juridiques	69
- Entrer en lutte	71

- Considérations médicales	71
- Accroissement de la force	73
- Gloire et mérite reçus par la pratique de l'art du combat	73
Conclusion	75
Armes de Heinrich von Gunterrodt	79
Poème de Heinrich Bolschen	81
Index des termes techniques	83
Index des auteurs cités par Heinrich von Gunterrodt	85
Bibliographie	87
Tables des matières	89

INSIGNIA TRANSLATORIS



ODŃEVNDÂSIGILLASUMENDAMUTANDAET
ARCASETANIMÂTANGIS ;
ESSENTIAINDIVIDUAANIMAFACETÈARÂMINETE !
ETENIMARÂTECAFAMINAADIVIDŃIAIŃESSE
SIGNATAMINÂTESARA.
TEADNATUMADNEMUSALLIGSADNUENDO.